

Zeitschrift: Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen
Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen
Band: 52 (1967)
Heft: 6

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 19.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Paraît chaque mois
Lausanne, juin 1967
52^e année N° 6

Le Messenger Raiffeisen

J. A. Lausanne

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)

Rédaction et administration : Union Raiffeisen suisse, 9001 Saint-Gall. Tél (071) 22 73 81. Rédacteur : Géo Froidevaux, 2926 Boncourt. Tél. (066) 7 59 43

Le
64^e Congrès
Raiffeisen
suisse
des 20 et 21 mai 1967
à **LUGANO**

Manifestation d'espérance et de promesse raiffeisenistes, espérance qu'autorise la fidélité aux principes chrétiens de l'amour du prochain et de la solidarité, promesse solennelle des raiffeisenistes suisses de mettre leur œuvre, toujours plus robuste et dynamique, au service du pays puisque l'idée coopérative concilie admirablement les intérêts de l'individu et ceux de la société, le respect de la personne et celui de l'humanité :

telle est la haute signification du Congrès de Lugano auquel ont pris part plus de 2500 délégués accourus de tous les cantons.

Educateur par essence et formateur des valeurs morales liées au double principe de l'aide à soi-même et de l'entraide, le mouvement Raiffeisen suisse a démontré qu'il est en mesure de remplir, à l'avenir encore, la tâche qu'il s'est assignée pour le bien-être des populations rurales.

L'assemblée plénière au Mac-Hall



Le Congrès de Lugano a été couronné de succès, tant par la participation record des délégués et la haute valeur des principes économiques et sociaux évoqués que par le temps radieux dont il a été gratifié. Il s'inscrit en lettres d'or dans les annales du raiffeisenisme suisse.

La Suisse italienne a exercé son charme et son attrait sur les participants et a donné une harmonieuse note tonique à cette réunion de 2500 Confédérés venus de tous les coins du pays échanger leurs idées et raffermir les liens d'amitié qui les unissent sous le drapeau raiffeiseniste. Aussi, autant et même plus que les autres, ce congrès s'est déroulé dans une ambiance de bonne humeur, de cordialité et d'enthousiasme.

La manifestation de Lugano a été une nouvelle revue imposante des forces réalisatrices de notre mouvement coopératif. Il résulte des rapports qui y ont été présentés que la situation de notre organisation nationale est saine et robuste. De considérables nouveaux progrès ont encore été réalisés l'an dernier. Les institutions raiffeisenistes suisses constituent le seul groupe d'établissements de crédit du pays n'ayant encore jamais enregistré de défaillance dans ses rangs. Les Caisses locales sont gérées avec prudence et dévouement par des hommes hautement conscients de l'importance de leur mission et de leur responsabilité d'administrateurs de l'épargne et du crédit populaires. Les Caisses affiliées ont également derrière elles, pour les soutenir, une Caisse centrale forte qui constitue l'épine dorsale du mouvement. Les divers autres services de l'Union (Office de revision, secrétariat, Coopérative de cautionnement, etc.) sont aussi un refuge et un appui précieux pour les administrateurs.

Le Congrès de 1967 a été aussi une véritable fête du travail et de l'activité raiffeiseniste. Quel magnifique spectacle a donné cette assemblée compacte de citoyens poursuivant un même idéal et animés d'un même esprit, tous visiblement heureux et fiers de pouvoir se dévouer pour une belle œuvre qui poursuit irrésistiblement sa route et qui voit dans le pays tout entier les bonnes volontés

Le Congrès 1967

converger pour la soutenir et la faire prospérer.

Fête du travail, mais aussi manifestation de confiance. Nos assemblées sont, en effet, l'image vivante et réconfortante des classes rurales qui travaillent, qui luttent, qui espèrent et qui ont pris pour devise : « Aide-toi et le ciel t'aidera ». Dans l'euphorie d'une situation économique exceptionnelle qui engendre malheureusement un désarroi moral, il est réconfortant de voir la population campagnarde, sous l'égide du raiffeisenisme, chercher surtout en elle-même les moyens d'améliorer sa situation économique et sociale par la pratique des vertus traditionnelles de chez nous : travail, esprit d'épargne et entraide.

Les journées de Lugano ont apporté enfin le témoignage d'un esprit d'unité, de concorde et de patriotisme, dont la portée dépasse le cadre de notre organisation. La grande famille Raiffeisen se confond avec la grande famille suisse. Le raiffeisenisme unit, rapproche les citoyens de bonne volonté sous son idéal de justice, de compréhension mutuelle. C'est pourquoi, en plus de son action directement économique et sociale, le raiffeisenisme constitue un facteur important de conservation d'une Suisse libre et démocratique qui nous est chère.

Voilà ce qu'a été ce beau congrès en terre tessinoise, dont nous donnons ci-après le compte rendu.

Prélude

Par sa situation unique au bord d'un lac entouré de magnifiques collines boisées, son climat méditerranéen, ainsi que ses particularités typiquement tessinoises, Lugano a

justifié son titre de ville de congrès. Honorant sa réputation, la reine du Ceresio a réservé un accueil chaleureux aux raiffeisenistes suisses. Témoignage en a été rendu par les messages de bienvenue des représentants du Gouvernement cantonal et du Conseil municipal de la Ville de Lugano, comme aussi par les marques de sympathie exprimées tant par les organisations touristiques et économiques du canton que par la population entière.

Les délégués ont été bien récompensés des fatigues d'un long voyage. Mais pour eux, c'était surtout le besoin de s'échapper vers un pays enchanteur pour trouver les traces d'une nature printanière en fleurs. C'était aussi le plaisir de franchir le Gothard pour se mêler à la vie joviale d'une population qui garde tout son charme latin. C'était encore le désir de fraterniser avec le jeune mouvement raiffeiseniste tessinois en pleine action et de lui apporter des encouragements. C'était enfin la conscience de collaborer à une œuvre dont les idéaux de solidarité et d'entraide se retrouvent avec la même volonté et la même intensité dans toutes les parties du pays et qui devaient être réaffirmés une fois de plus par un imposant rassemblement de ses forces.

Le programme du congrès s'est déroulé sans à-coup, selon l'ordre établi. Le vendredi 19 mai déjà, en après-midi,

les Conseils d'administration et de surveillance de l'Union

siégeaient sur place pour préluder au congrès qui allait se dérouler, et liquider les affaires courantes. Ces séances étaient suivies, à 19 h. 30, d'une

Conférence de presse

à l'Hôtel de l'Europe, au cours de laquelle des membres du secrétariat de l'Union présentèrent l'activité et les réalisations du mouvement Raiffeisen suisse aux représentants des journaux du pays. Puis, au cours d'une prise de contact officieuse avec les organes de l'administration, la Direction de l'Union suisse recevait les invités — dont les noms seront communiqués en assemblée plénière du lendemain — au même hôtel et leur apportait un cordial salut de bienvenue par la bouche de M. A. Edlmann, docteur en droit.

25^e Assemblée générale ordinaire de la Coopérative de cautionnement de l'Union

La grande journée de travail du samedi 20 mai devait débiter, en lever de rideau, par les assises annuelles de la Coopérative de cautionnement, au MAC-HALL, quartier de la Fiera. La manifestation devait revêtir

Note de la rédaction

Ce numéro est réservé spécialement au reportage du 64^e Congrès Raiffeisen suisse.

Différents articles et comptes rendus, tels ceux des assemblées annuelles des Fédérations jurassienne et genevoise, ainsi que ceux d'assemblées générales de Caisses locales, ont dû être renvoyés au prochain numéro. Nous prions nos correspondants et lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

cette année une signification particulière puisque cette institution pouvait célébrer avec fierté le 25^e anniversaire de sa fondation, tout en étant en mesure de faire état de services considérables et considérés, rendus aux Caisses affiliées et à leurs membres.

Un film spécial de cette assemblée jubilaire sera donné dans le prochain numéro de ce journal. Précisons cependant que c'est sur l'initiative du directeur Heuberger qu'il y a 25 ans les délégués de 104 Caisses de crédit mutuel ont décidé la fondation de la Coopérative de cautionnement de l'Union, institution qui s'est révélée d'utilité publique au premier chef et qui a connu un essor réjouissant au profit des classes laborieuses. Tous ceux qui ont contribué à l'édification et au développement de l'institution ont aujourd'hui lieu d'être pleinement satisfaits de ses succès et de ses prestations.

La période expérimentale étant passée après ce quart de siècle de démonstration fort réussie, on peut dire que le cautionnement mutuel est devenu la formule de l'avenir. Nous saluons donc l'initiative prise par les promoteurs et, le meilleur soutien qu'on puisse donner à la Coopérative de cautionnement, c'est de faire en sorte que toutes les Caisses affiliées à l'Union, sans exception, fassent preuve d'esprit de coopération en en devenant membres.

64^e assemblée des délégués de L'UNION RAIFFEISEN SUISSE

Si bon nombre de congressistes sont déjà arrivés la veille pour pouvoir assister à l'assemblée de la Coopérative de cautionnement, la plupart n'effectueront le voyage, cette fois très long, surtout pour les Romands, que le samedi matin et n'arriveront que vers midi, juste le temps de se restaurer dans les hôtels assignés de la ville avant d'aller remplir leur mandat de délégués à la « landsgemeinde » des 1121 Caisses Raiffeisen affiliées. Ils arborent fièrement leur cocarde et convergent vers le quartier de la Fiera. Ils portent sur leur physionomie la tranquillité sereine des messagers d'une bonne cause, conscients de l'acte solennel qu'ils vont accomplir.

Dès 14 heures, à l'entrée du MAC-HALL, le personnel de la Centrale procède à un discret contrôle des procurations avec remise des bulletins de vote. Rapidement, les délégués emplissent la vaste salle brillamment décorée : croix fédérale en toile de fond sur l'estrade richement fleurie, emblèmes cantonaux en guirlandes au plafond, armoiries Raiffeisen et panneaux portant des slogans raiffeisenistes.

Les Romands et les Tessinois trouvent leurs places réservées autour de tables garnies d'écouteurs qui leur permettent d'entendre, dans leur langue, l'exposé simultané des rapports présentés en allemand et de suivre bien à l'aise les péripéties de la liquidation de l'ordre du jour.

Sur l'estrade ont pris place le président de l'assemblée, les membres des Conseils et de la Direction de l'Union entourant le représentant du Gouvernement cantonal du Tessin, le *conseiller d'Etat Arturo Lafranchi*, chef du Département de l'économie publique et de l'intérieur. Les hôtes d'honneur et la presse, que le président va saluer tout à l'heure, ont aussi leurs places réservées.

Il est 14 h. 30 quand un ensemble de cuivres prélude par une claironnante mélodie d'inspiration patriotique qui impose un instant de recueillement dont l'atmosphère de solennité imprégnera les débats.

Le président en titre de l'Union, M. Gall Eugster, étant hospitalisé à la suite d'une chute de cheval, c'est le vice-président, M. *Paul Schib*, conseiller national à Ribourg (AG), qui présidera l'assemblée. M. Schib

Les officiels à la tribune



monte à la tribune alors que la liste des présences indique la participation record de 739 Caisses affiliées représentées régulièrement par 2513 délégués officiellement mandatés et venus de tous les cantons. Le président du jour leur adresse la bienvenue en ces termes et enchaîne en ouvrant l'assemblée :

Allocution d'ouverture du 64^e Congrès

Mesdames et Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

S'il m'échoit aujourd'hui la mission très agréable en soi de présider votre imposante assemblée des délégués, cela n'est dû hélas qu'à un fâcheux événement. En effet, M. Gall Eugster, notre très estimé président, a subi un grave accident en pratiquant son sport favori, l'équitation, et se trouve toujours à l'hôpital de Frauenfeld, d'où il pourra sortir dans 15 jours environ, du moins l'espérons-nous. Il est, fort heureusement, en bonne voie de guérison et vous adresse ses cordiaux messages. De notre côté, nous lui enverrons également notre salut et nos vœux les meilleurs. M. Laurent Aubry, membre de notre Conseil de surveillance, gravement malade, se trouve à l'hôpital de Bâle. Il est certainement en pensées avec nous aujourd'hui. A lui aussi, nous souhaitons une prompte et totale guérison. Nos salutations et vœux les plus sincères vont encore à MM. Samuel Chevalley et Stadelmann, tous deux membres du Conseil d'administration. Eux non plus ne peuvent participer à nos assises pour raison de santé.

Autant les absences forcées de ces collaborateurs au sein des organes de l'Union nous affectent, autant nous réjouissons-nous de la participation particulièrement élevée des Caisses affiliées et de leurs représentants au Congrès de cette année. Avec plus de 2500 délégués de 750 Coopératives, nous enregistrons en effet un nouveau chiffre record. A toutes et à tous, je souhaite une très cordiale bienvenue. Le vif intérêt que vous portez à notre assemblée générale et à ses délibérations prouve la vitalité de l'idée coopérative raiffeiseniste, sa continuité et sa réalisation adaptée à notre temps. Encouragement à l'épargne et octroi de crédits à des conditions avantageuses constituent à notre époque et pour une évolution économique harmonieuse, pour chacun en particulier et sur le plan de l'économie générale, d'importants facteurs. Or, ces conditions, nos Caisses de crédit mutuel disséminées dans quelque 1200 communes rurales, les créent admirablement. Elles s'y sont toujours montrées à la hauteur de l'évolution et des changements de situation. Preuve en est le fait que nos Coopératives visent aujourd'hui à atteindre tous les milieux de la population de leur rayon d'affaires, en vue de stimuler l'essor des divers secteurs de l'économie. Elles amassent les économies des petits et des grands, en sommes modestes ou respectables. Et ces

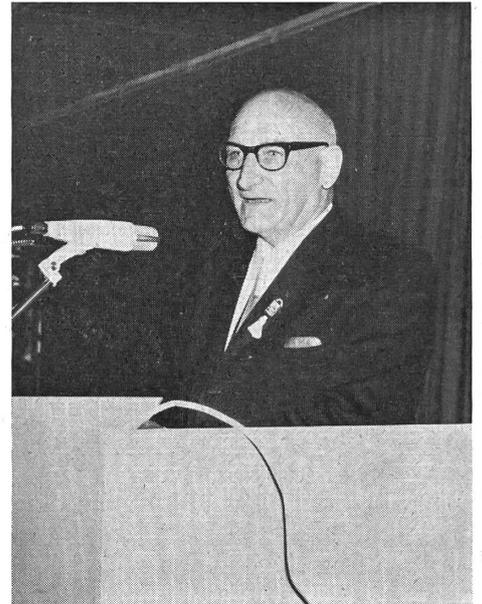
économies précisément, provenant de toutes les couches de la population, devront à nouveau profiter à tous les secteurs de l'économie villageoise.

C'est ce qui se dégage d'ailleurs déjà de la diversité même des activités qu'exercent les sociétaires de nos institutions, dont quelque 30% sont agriculteurs, 20% ouvriers et artisans, 35% employés et 15% d'autres professions ou des personnes juridiques. De le souligner me paraît particulièrement important, eu égard à certains efforts de récente date en vue de créer une banque propre à un seul secteur économique, plus précisément une banque pour l'agriculture. Notre paysannerie appartient incontestablement aux milieux économiquement faibles de notre pays. Sans la collaboration de toutes les sphères et groupements professionnels, les Caisses Raiffeisen et le mouvement tout entier n'auraient pas connu un pareil essor. C'est grâce à cette coopération que les Caisses de crédit mutuel se virent confier des sommes sans cesse plus importantes et qu'elles disposèrent toujours de nouveaux capitaux à redistribuer sous forme de crédits. Grâce à elle aussi, nos institutions purent accroître leur capacité d'action, améliorer leurs possibilités financières et sont par conséquent à même d'offrir des avantages en matière d'intérêts.

L'activité des Caisses Raiffeisen dans nos villages et les succès qu'elles y enregistrent démontrent clairement combien cette collaboration au sein de tout le mouvement Raiffeisen est précieuse et indispensable. Elle est simultanément la force mystérieuse qui atténue les tensions qu'engendre la coexistence dans les villages et les communes. Les meilleures possibilités de gain dues à la bonne conjoncture économique et à la vie trépidante que nous connaissons nous rendent-elles donc plus heureux ? N'y a-t-il point une certaine sensation de bonheur pour l'homme à pouvoir œuvrer avec les autres pour les autres ? Le désintéressement est et restera toujours une vertu.

Mais, outre cet enthousiasme à collaborer que l'idée coopérative de nos Caisses Raiffeisen est capable de susciter sans cesse à nouveau, c'est aussi l'attrait qu'exerce sur nous autres, Suisses alémaniques et Confédérés de la Romandie, le lieu de notre rencontre, au Sud du pays, qui nous a incités à venir si nombreux à ce congrès. Ce sont aussi la sympathie et la considération que nous éprouvons à votre égard, chers amis raiffeisenistes du Tessin, qui avez, au cours de ces dernières années, édifié et renforcé votre organisation cantonale par de nombreuses fondations et votre collaboration active. Nous vous félicitons chaleureusement de ce zèle exemplaire et des succès que vous a valu votre travail coopératif. A tous, collaborateurs et collaboratrices de la Suisse alémanique, de la Romandie et de la Suisse italienne, ainsi qu'à nos Confédérés réthoromanches, je souhaite une cordiale bienvenue à nos assises de cette année et déclare ouverte la 64^e assemblée des délégués.

* * *



Le président, M. Paul Schib, prononce son allocution d'ouverture

Nous avons le privilège de pouvoir saluer parmi nous, au Congrès de cette année, plusieurs hôtes de marque. Le Gouvernement du Tessin est représenté par le conseiller d'Etat *Arturo Lafranchi*, chef du Département de l'économie publique et de l'intérieur. Nous vous souhaitons, Monsieur le conseiller d'Etat, une très cordiale bienvenue et vous remercions, ainsi que le Gouvernement du canton du Tessin, de l'honneur que vous nous faites et de la sympathie que vous nous témoignez par votre présence.

Nous avons le plaisir tout particulier de compter encore au nombre de nos invités un second membre du Conseil d'Etat tessinois. J'ai nommé *M. Federico Ghisletta*. Le conseiller d'Etat Ghisletta est président de la Caisse de Camorino et membre du Comité de la Fédération. Nous pouvons donc saluer en lui un collaborateur actif de notre mouvement. Je le remercie sincèrement de cette collaboration.

La Ville de Lugano qui nous reçoit et nous héberge avec tant de cordialité pendant ces deux jours est représentée par *M. Arrigo Avigoni*. Je vous remercie de votre sympathie et vous souhaite la bienvenue à notre congrès.

Mes salutations vont également au directeur de l'Office du tourisme, *M. Piero Bindella*, que je remercie de l'aide qu'il nous a accordée dans l'organisation de nos assises.

La Banque nationale suisse nous délègue le directeur de son siège à Lugano, *M. Plinio Cioccarei*, que j'ai également l'honneur de saluer, alors que la Commission fédérale des banques est représentée par *M. H. Manz*, secrétaire-remplaçant, de Berne, auquel je souhaite la bienvenue.

J'adresse ensuite un cordial salut au directeur de l'Office fédéral du registre du commerce, *M. René Couchepin*, Dr en droit, ainsi qu'au chef de l'Office cantonal du registre du commerce à Lugano, *M. Emilio Riva*, avocat.

Nous sommes en outre heureux de retrouver parmi nous *M. Louis Jegge*, adjoint

à l'Administration fédérale des contributions à Berne.

Mon salut de cordiale bienvenue va de même aux délégués de l'Union suisse des paysans, de l'Union suisse des arts et métiers, de la direction de l'Union suisse des coopératives de consommation et de l'Association tessinoise des arts et métiers et de l'industrie, ainsi que de la Communauté de travail suisse pour l'aide aux paysans de la montagne.

Nous remercions également le directeur de la S. A. Fiduciaire *Revisa* qui a bien voulu nous honorer de sa présence et souhaitons avec un plaisir tout particulier une cordiale bienvenue au directeur de l'Ecole d'agriculture de Mezzana.

Je salue en outre les représentants de la presse qui ont d'ailleurs déjà assisté à notre conférence d'hier, et qui témoignent ainsi de tout l'intérêt qu'ils portent à notre manifestation. Je les remercie d'ores et déjà de leur bienveillante attention et de leurs comptes rendus.

Nous voulons aussi évoquer en ce jour, avec reconnaissance, la mémoire de tous ceux que la mort nous a hélas ravés depuis notre dernier congrès et qui, animés d'un parfait désintéressement, avaient voué des années, voire des dizaines d'années durant, toutes leurs forces et leurs capacités au service de leur Caisse locale respective et, partant, à la réalisation de l'idée Raiffeisen. Ces hommes furent pour nous des pionniers et des exemples; aussi ne saurions-nous mieux garder leur souvenir qu'en reprenant le flambeau qu'ils nous ont remis et en administrant consciencieusement le patrimoine qui nous est confié.

*
* *

Les convocations à l'assemblée des délégués de ce jour ont été envoyées à toutes les Caisses affiliées à l'Union dans les premiers jours d'avril. L'ordre du jour y relatif vous a été communiqué avec le programme de la manifestation.

Je constate en conséquence que l'assemblée a été convoquée conformément aux statuts et suppose que personne n'a d'objection à formuler à ce sujet.

Constitution du bureau de l'assemblée

Aux termes des statuts, la présidence de l'assemblée échoit au président de l'Union, remplacé cette année, pour raison de maladie, par le vice-président, *M. Paul Schib*, qui s'adjoint deux secrétaires pour la tenue du procès-verbal, MM. Arthur Grawehr, Dr en droit, et Paul Puipe, secrétaire adjoint, tous deux du secrétariat de l'Union. MM. Giacomo Pellandini, fondé de pouvoir, et Edgar Grundig, reviseur, fonctionneront comme traducteurs.

Sur proposition du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M. Benoît Duc, caissier, Chermignon (VS);
2. M. Rocco Marzorini, président, Cordola (TI);
3. M. Ernest Bader, caissier, Olten (SO);
4. M. Joseph Wyrsch, président, Buochs (NW).

pas devant les menaces les plus massives, ceci dans notre Confédération, qui se veut d'être le berceau de la liberté. Nous sommes fiers de notre Etat démocratique, de notre système économique et de notre ordre social, basés sur le principe de l'égalité des droits. Le mouvement Raiffeisen suisse, au développement harmonieux et sans accroc, fournit la preuve de la capacité de nos organisations communales, d'assurer par leur auto-gérance une saine administration de l'épargne et du crédit.

Les 1121 Caisses Raiffeisen groupent 140 088 coopérateurs, soit 2777 de plus qu'au terme de l'exercice précédent. Aussi bien cette progression que l'effectif total sont relativement modestes encore. Certes, si un certain nombre de coopératives sont parvenues à grouper jusqu'à 15 % des habitants, les 140 000 raiffeisenistes suisses ne représentent qu'un peu plus de 7 % de la population des cercles d'activité de toutes nos sections affiliées. Par une propagande intensive, il devrait certainement être possible d'améliorer cette relation. Un effectif important de sociétaires offre un double avantage : il permet tout d'abord d'étendre et le champ et la capacité d'action. Car, on est en droit d'attendre des membres qu'ils donnent le bon exemple en s'adressant pour leurs affaires financières à l'institution dont ils partagent les responsabilités et qu'ils soutiennent de façon effective par leur engagement solidaire. Un cercle étendu de mutualistes renforce ensuite la base matérielle de la Caisse. ses fonds propres.

On devra, dans une mesure plus forte que cela n'a été le cas jusqu'ici, inviter les épouses des membres, leurs filles ou leurs fils majeurs, à entrer dans la Caisse. Nos mères de famille doivent inculquer à leurs enfants le sens de l'épargne et les inviter à s'adresser dans ce but à la Caisse locale. Et nos jeunes gens doivent être de bonne heure familiarisés avec toute la vie de l'institution locale, dont ils seront peut-être un jour les collaborateurs directs au sein des organes dirigeants. S'ils quittent leur village natal, les expériences acquises dans leur jeunesse les inciteront peut-être à devenir des pionniers de la fondation d'une Caisse dans leur nouveau lieu de domicile.

En progression de 243 millions de fr., la somme des bilans de toutes les Caisses affiliées totalisait au 31 décembre dernier 3,38 milliards de francs. L'élévation, qui correspond dans ses grandes lignes à celle des exercices précédents, est plus forte qu'en 1963 et 1964, mais de 4 millions inférieure à l'élargissement de 1965. On pourrait conclure à un certain ralentissement dans le développement de notre mouvement. La somme du bilan n'est cependant pas le facteur le plus expressif de la croissance d'un établissement de crédit. Les origines d'une augmentation sont parfois plus importantes que l'augmentation elle-même. Ainsi, nous pouvons déclarer avec satisfaction que l'accroissement des dépôts confiés est, pour 1966, de 6 millions plus fort que celui de 1965, ce qui porte le total des capitaux du public à la respectable somme de 3161 millions de fr. Les bilans se sont élargis de 7,7 %, les

Le Mouvement Raiffeisen suisse en 1966

Le directeur *Arnold Edelmann*, Dr en droit, chef de l'Office de revision de l'Union suisse, monte à la tribune pour la présentation de son exposé.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Messieurs les délégués,
Mesdames et Messieurs,

Le monde dans lequel nous vivons n'appartient pas à chacun de nous en particulier. Il est la patrie de tous les hommes, qui constituent une communauté vivante, envers laquelle nous avons des devoirs. A cette communauté, nous devons entre autre sacrifier le temps nécessaire à l'accomplissement des tâches qu'elle est en droit d'attendre de nous. Que notre activité professionnelle soit manuelle ou intellectuelle, tout notre travail ne parviendra à conquérir ses lettres de noblesse que s'il se fait dans le cadre des services que tout homme doit rendre à son prochain. C'est cet esprit qui est à la base des succès en-

registrés par le mouvement Raiffeisen suisse en 1966 et qui se traduisent par des chiffres records, susceptibles de nous procurer joie et satisfaction. Ce sentiment doit également nous encourager à ne pas nous contenter de gérer les biens qui nous ont été confiés; il nous incitera aussi à parfaire toujours notre œuvre sur le plan local, régional et national.

L'activité de fondation fut intense l'an dernier. En effet, le chiffre de 15 fondations n'avait plus été enregistré depuis 1957. Nous souhaitons la plus cordiale bienvenue à ces cadettes de l'Union. Nous remercions tout spécialement les initiateurs de ces nouvelles Caisses, car il faut aujourd'hui encore une bonne dose de courage et d'intrépidité pour mener à bon port une telle fondation. En effet, certains directeurs de banque ou membres de Conseils d'administration d'établissements financiers considèrent aujourd'hui encore que la constitution d'une nouvelle Caisse Raiffeisen est bien la pire des choses qui puisse se produire dans leur région. Et, pour empêcher cela, on ne reculera



Le directeur Edelmann s'adresse aux congressistes au cours de la soirée familière

fonds du public de 8,2 %. Comparés à ceux des groupements bancaires prépondérants du pays — 6,7 % pour les grandes banques, 7,4 % pour les banques cantonales — les résultats enregistrés par notre mouvement sont remarquables. Les lauriers ainsi conquis par vos Caisses, en leur qualité de collectrices de l'épargne populaire, doivent vous causer une légitime satisfaction. L'an dernier encore, elles ont contribué à conserver et à stimuler l'esprit d'épargne de nos populations rurales et ont, en retour, bénéficié d'une confiance renouvelée et renforcée. Tout comme l'administration de vos coopératives conformément aux principes éprouvés justifie cette confiance, la révision sévère et approfondie de l'Office de révision de l'Union est un précieux appui pour les organes dirigeants, soucieux de remplir leur devoir au plus près de leur conscience.

Les dépôts d'épargne proprement dits se taillent la part du lion au chapitre de la majoration des dépôts du public. En augmentation de 162 millions de francs, ils ont doublé le cap des deux milliards. Ils s'inscrivent au bilan par 2157 millions de francs. Y compris les intérêts capitalisés de 70 millions de fr., les dépôts s'élèvent à 629 millions, tandis que les retraits sont de 467 millions de fr., soit de 45 millions supérieurs à ceux opérés en 1965. Ces sorties n'ont pas été, dans la règle, placées à nouveau sous forme de comptes à long terme. Elles furent, en bonne partie,

nécessitées par des acquisitions de tous genres de l'artisanat, de l'agriculture, ainsi que par l'amélioration et la modernisation d'installations ménagères. Le volume des obligations de caisse — de 581 millions de francs au 31 décembre 1966 — accuse une progression plus faible cette fois-ci, soit de 55 millions contre 70 millions en 1965. En revanche, je puis vous citer deux chiffres qui vous combleront d'aise : 706 000 carnets d'épargne sont en circulation, ce qui veut dire qu'un habitant sur huit du pays est détenteur d'un titre Raiffeisen. L'avoir moyen par compte a dépassé le montant de 3000 francs.

Le solde des dépôts en compte courant à vue, de 217 millions de francs, s'est amélioré de 2,6 % seulement, ce qui est modeste. Les créanciers à terme (dépôts des communes), 67 millions de francs, affichent un renforcement de 2,5 millions. En revanche, les prêts et crédits aux corporations de droit public se sont élargis de 27 millions pour s'élever à 285 millions de francs. Durant les quatre dernières années, les prêts accordés aux communes ont progressé de 116 millions. Si l'on y ajoute les crédits en compte courant ouverts, partiellement utilisés, on peut dire que durant ce laps de temps 160 millions de francs ont été mis à la disposition des communes, ceci dans tous les cantons, à l'exception de Glaris qui ne compte qu'une seule Caisse. Les services ainsi rendus ont été tout particulièrement appréciés au

cours de ces dernières années, le resserrement intervenu sur le marché des capitaux ayant, pour les administrations publiques également, rendu plus difficile l'octroi de prêts et crédits. C'est pourquoi, nos Caisses doivent trouver injustes et surannées les quelques lois cantonales qui interdisent encore le placement de fonds des communes dans nos coopératives ou les critiques émises par certaines instances de contrôle au sujet de ces placements. J'émetts l'espoir de voir les quelques prescriptions cantonales antiques existant encore faire place à des conceptions plus modernes, apparentant tout au moins au placement des fonds pupillaires les dépôts que les communes pourraient confier à nos Caisses qui méritent leur confiance, non seulement lorsqu'il s'agit de prêts et crédits. Cette confiance est du reste entièrement justifiée par le développement constant du mouvement et la sécurité qu'il offre à ses déposants et adhérents.

Dans le secteur des prêts et crédits, les hypothèques viennent en premier rang. L'augmentation de ce poste (162 millions de francs, exactement comme la Caisse d'épargne au passif du bilan) porte ce compartiment à 2088 millions de francs. 93,2 % sont des avances hypothécaires sans garantie complémentaire, le solde étant renforcé par une sûreté supplémentaire. A l'actif, les crédits en compte courant accordés par les Caisses accusent la plus forte augmentation proportionnelle. Ils se sont amplifiés de 23 à 233 millions de francs. Sur un total de 13 838 comptes ouverts, 3024 sont des crédits de construction portant sur un engagement de 113 millions de fr., ce qui représente 48,5 % des crédits concédés. La part des crédits de construction est donc très élevée et confirme bien l'étendue des services rendus par nos Caisses locales dans ce domaine. Le montant total accordé à ce titre est de 178 millions, répartis sur 3172 comptes, dont voici la classification selon la nature des objets construits : 1489 crédits et 82 millions de fr. (soit environ 50 %) pour des maisons familiales, 665 crédits et 40 millions pour d'autres bâtiments, y compris ceux abritant une entreprise commerciale ou artisanale, 545 crédits et 24 millions de fr. pour des constructions ou des rénovations d'immeubles agricoles, 235 comptes et 12 millions de fr. pour des constructions à but social et 238 engagements totalisant 20 millions de fr. pour des projets divers. Nos Caisses servent ainsi bien toutes les classes de la population et procèdent à une judicieuse répartition des risques. La moyenne des crédits ouverts pour la construction de maisons familiales est de 55 000 francs. C'est dire que dans nos communes rurales, il est encore possible de construire à des prix relativement raisonnables. Sur la base des renseignements en notre possession, nous pouvons affirmer que le financement de 30 % des maisons familiales en construction en 1966 a été assuré par nos Caisses Raiffeisen. Tous ces objets sont pratiquement édifés sans l'aide financière de l'Etat. La Confédération et les cantons encouragent de préférence la construction de blocs ou d'énormes groupes locatifs.

Cela peut permettre une rationalisation de l'administration et une concentration des moyens mis à disposition par l'Etat. En revanche, du point de vue social et politique, cette conception n'est pas entièrement justifiée. Nous sommes d'avis que la construction de maisons familiales à un ou deux appartements mérite aussi bien l'appui des pouvoirs publics que les gros blocs. L'Etat veut-il vraiment soutenir de ces deniers la construction de ces cités satellites qui contribuent à déraciner et à déshumaniser nos populations ?

Les besoins de crédit de l'économie rurale sont toujours importants. Si elle veut se montrer à la hauteur de sa tâche et tenir tête au développement technique des grosses entreprises citadines et des grands centres industriels, elle doit, elle aussi, faire un gros effort dans le domaine de la mécanisation et de la rationalisation.

Le maintien de la capacité concurrentielle et la modernisation de la petite entreprise rurale exigent un apport de capitaux toujours plus important. Dans la mesure de leurs moyens, nos Caisses se sont efforcées de satisfaire ces besoins. Quelques chiffres le prouvent. En effet, si la somme des bilans a augmenté de 7,7 % et celle des fonds confiés par le public de 8,2 %, les prêts et crédits accordés par nos Caisses ont progressé dans une proportion de 8,7 %. C'est bien dire que l'argent qui leur est confié a servi, dans une mesure encore plus grande que jusqu'ici, au financement d'affaires émanant de leur cercle d'activité, ceci au détriment de l'alimentation des comptes à la Caisse centrale et, partant, du renforcement des réserves de liquidité. En dépit de cela, les disponibilités et les actifs facilement mobilisables des Caisses Raiffeisen suisses sont de 55 % supérieurs au minimum imposé par la loi. Je tiens néanmoins à rappeler à tous les responsables de nos Caisses leur devoir de maintenir en permanence une liquidité suffisante. De nouveaux prêts et crédits ne seront accordés qu'une fois remplies toutes les obligations relatives à ce problème d'importance capitale. Il n'y a pas de Caisses consciencieusement administrées sans réserve de capitaux suffisante.

Le rendement de l'exercice 1966 est moins satisfaisant que l'augmentation des dépôts. Un montant appréciable de 9,5 millions de fr. a certes pu être versé aux réserves. Majorée des parts sociales des nouveaux membres et du supplément admis de 50 % du montant déterminé d'avance par les statuts des versements supplémentaires auxquels les sociétaires sont tenus, soit 1,9 million, cette somme représente un total de 11,4 millions de fr. Mise en relation avec les 238 millions de francs d'augmentation des dépôts du public, elle révèle que la consolidation des fonds propres n'atteint pas le minimum de 5 % prévu par la loi. A un élargissement des dépôts de 8,2 % correspond un accroissement du rendement net de 7,1 % seulement. Voilà bien la conséquence primordiale de la retenue manifestée dans l'adaptation des taux débiteurs par certaines Caisses qui, d'autre part, se sont vues dans l'obligation d'offrir les taux

créanciers dictés par la concurrence et l'évolution du marché des capitaux.

A cela, il convient d'ajouter que dans aucun autre groupement bancaire du pays le rendement n'est, dans une aussi large mesure, dépendant de la marge d'intérêts. En effet, le rendement brut du compte d'intérêts est de 93,4 % dans nos Caisses et de 61,6 % seulement dans les banques locales reconnues comme établissements de crédit foncier, de 57,5 % pour les Caisses d'épargne, de 53,9 % pour les banques cantonales et de 37,2 % pour les grandes banques. La règle directrice préconisant un écart de 1 % entre le taux des hypothèques de premier rang et celui alloué aux dépôts d'épargne et qui est aujourd'hui encore pleinement valable, n'a pas pu être appliquée partout l'an dernier. En effet, les $\frac{2}{3}$ des créances hypothécaires des Caisses Raiffeisen bénéficiaient encore d'un taux de 4 $\frac{1}{4}$ %, ou même inférieur, alors que le 3 $\frac{1}{2}$ % et même plus était appliqué à 80 % des dépôts d'épargne. D'autre part, les amortissements sur le mobilier ont été plus élevés. Nos Caisses ne peuvent à la longue renoncer à l'acquisition de machines à écrire ou à calculer, voire de machines comptables, permettant une saine rationalisation du travail. En ce qui concerne les services qu'elles rendent dans le domaine des taux, on peut bien dire que nos Caisses ont atteint l'an dernier le plafond, puisque la marge d'intérêt est tombée à 0,72 %. Le devoir de prudence et de sécurité envers la communauté, ainsi que les égards dus aux sociétaires indéfiniment responsables, exigent impérieusement la fixation d'une échelle de taux permettant une large dotation des réserves et un renforcement approprié des fonds propres.

L'évolution de la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, qui donne depuis quelque temps d'évidents signes de détente, permet un pronostic moins pessimiste au sujet du rendement probable de 1967. Sauf imprévus, de nouvelles augmentations des taux créanciers ne sont guère à envisager. Quelques emprunts publics offerts en souscription à des conditions inférieures à celles des précédentes, ont connu le succès. Personnellement, je ne crois pas à une prochaine réduction du taux de l'épargne, qui oscille entre 3 $\frac{1}{2}$ % et 4 % suivant les régions, et de celui de 4 $\frac{3}{4}$ % à 5 % offert pour les obligations de caisse. Les besoins de crédit, tout spécialement ceux des pouvoirs publics, sont encore tels qu'un assouplissement prononcé du marché de l'argent n'est guère probable dans un proche avenir. Ceci permettra néanmoins d'adapter, là où cela n'est pas encore intervenu, les taux débiteurs aux conditions faites aux créanciers.

J'ai essayé, au moyen de ces quelques considérations, doublées de l'heureuse constatation que nous avons pu, en 1966, remplir intégralement le programme de révision et que le bilan respectif de chacune des Caisses affiliées est intact, de vous brosser un tableau aussi fidèle que possible de la situation du mouvement Raiffeisen suisse au terme de l'exercice 1966. Il est certes incomplet. Incomplet d'abord dans la description de son am-

pleur, lorsqu'il s'agit de la traduire en chiffres, mais incomplet aussi parce que j'ai renoncé, dans la présentation de cette image, à décrire le rayonnement spirituel tout particulier qui émane de l'activité de nos Caisses. Pour conclure, je voudrais uniquement relever encore l'un des aspects de l'efficacité idéaliste de leur mission, qui me paraît particulièrement important de nos jours.

Depuis la fondation des premières Caisses par Frédéric-Guillaume Raiffeisen, dont nous célébrerons l'an prochain le 150^e anniversaire de sa naissance, il s'est accompli un profond bouleversement dans la manière de vivre et de penser des hommes, non seulement dans les villes, mais aussi dans nos villages et nos vallées, quoique plus lentement et moins nettement. Ce bouleversement porte en premier lieu l'empreinte de l'essor technique et de la concentration qui en découle. A son tour, cette concentration se manifeste à nous autres humains dans les domaines les plus variés de l'existence : la concentration des petites entreprises et exploitations en grandes entreprises, souvent anonymes, la concentration des hommes en organisations économiques, dans des espaces vitaux et des lieux de séjour, la concentration de l'administration et de l'autorité, voire la concentration de la puissance sociale, qui entraîne successivement aussi la concentration des décisions et des responsabilités. Dans une société et un Etat libres, dans une économie nationale viable, il est cependant important qu'il y ait un nombre aussi élevé que possible d'existences également libres et indépendantes, d'être restant conscients de leurs propres responsabilités assumées solidairement, en toute liberté. Ce ne peut être en effet que le propre d'une société saine et d'une économie nationale solide, à la hauteur des exigences du temps, lorsque le centre de gravité des responsabilités aux divers niveaux se situe, sur une échelle aussi vaste que possible, dans les petites et par conséquent véritables communautés, ce qui permet de préserver ainsi une vie sociale, économique, spirituelle et politique aussi intense que possible. Les centres vitaux de la campagne avec leurs nombreuses petites communautés coopératives et leurs corporations constituent encore une solide forteresse contre la conglomération par la concentration. Et dans cette forteresse se trouve postée la légion défensive des 10 000 membres des comités et Conseils de surveillance de nos quelque 1000 Caisses de crédit mutuel, qui assument librement et avec désintéressement les responsabilités qui leur ont été confiées.

Je remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs des coopératives Raiffeisen, des Fédérations et de l'Union centrale de leur zèle et de leur travail.

Je les félicite et leur sais gré de consacrer leurs loisirs et parfois leur vie à une si belle et si noble cause.

LE MESSAGER RAIFFEISEN

dans toutes les familles raiffeisenistes pour que vive plus intensément l'esprit d'entraide dans la communauté rurale.

Message de bienvenue du représentant du Conseil d'Etat tessinois

Après avoir pris conscience du dynamisme du mouvement Raiffeisen suisse, l'auditoire a le privilège d'écouter les paroles de bienvenue du conseiller d'Etat, *M. Arturo Lafranchi*, chef du Département de l'économie publique et de l'intérieur. L'orateur fait la joie des délégués en s'adressant successivement à eux en italien, en français et en allemand.

Pour les Romands, le conseiller d'Etat Lafranchi a des paroles bien senties marquant la communauté de sentiment de la Suisse française avec la Suisse italienne et faisant ressortir la noblesse du dévouement des militants raiffeisenistes envers une œuvre d'entraide au service du prochain.

Conscients que leur activité sur le plan économique et social décharge les pouvoirs publics, les congressistes ne cachent pas leur

joie à constater que les gouvernements cantonaux, plus particulièrement celui du Tessin, apprécient leurs efforts dans ce sens. Aussi, le message des autorités tessinoises est-il chaleureusement applaudi.



Le conseiller d'Etat Arturo Lafranchi apporte le message du Gouvernement tessinois

Rapport sur le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale au 31 décembre 1966 et sur l'activité en 1966

Messieurs les invités et délégués,
Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de pouvoir vous présenter une fois de plus le rapport sur le bilan et le compte de profits et pertes de la Caisse centrale. Aussi bien le bilan que le compte de profits et pertes ont été publiés dans le numéro de mars du *Messenger Raiffeisen*. Comme de coutume, ils figurent aussi au milieu de votre carte de participant au congrès de ce jour.

Le

BILAN

fait ressortir un total de 664 millions de francs. L'augmentation pour 1966 n'est que de 24,7 millions. En comparant avec l'année 1965, au cours de laquelle l'augmentation fut de 60,6 millions, celle de cette année est plutôt modeste. Il nous faut retourner jusqu'en 1957 pour trouver un élargissement du chiffre de bilan inférieur à 30 millions. Pour ce qui en est des raisons, elles sont les suivantes :

Le facteur prédominant se trouve toujours parmi les

passifs

sous la rubrique des avoirs des Caisses affiliées. Le chiffre du bilan augmente aussi peu à peu dans les mêmes proportions que la progression des avoirs des Caisses. Bien que les autres sources de capitaux soient aussi importantes comparées aux avoirs des Caisses, elles ne sont

malgré tout que d'une importance secondaire.

Au cours de l'exercice faisant l'objet de ce rapport, les avoirs des Caisses ont augmenté de 18,3 millions de fr. en chiffre rond, contre 58,3 millions en 1965, donc 40 millions de moins. Pour avoir une vraie image de l'afflux total de capitaux émanant des Caisses, il faut aussi tenir compte de l'évolution de leurs dettes envers la Caisse centrale et du mouvement du capital au chapitre des parts sociales. En prenant aussi ces positions, cela donne pour 1966 un afflux net de capitaux provenant des Caisses de 30,2 millions de fr. contre 60,3 millions en 1965, donc 30 millions de moins. Il est vrai qu'au cours de l'exercice 1966, les Caisses ont reçu des dépôts dépassant de 6,2 millions de fr. ceux de l'année précédente. Mais elles ont eu beaucoup plus de possibilités d'investir ces fonds dans leur cercle d'activité, ce qui fait que les virements à la Caisse centrale ont été inférieurs à ceux de l'année 1965.

Un changement aussi important en ce qui concerne l'afflux de capitaux au cours d'une seule année ne manque pas d'avoir inévitablement auprès de chaque établissement financier des répercussions sur sa politique de crédit. Ce fut aussi le cas chez nous. Toutefois nous n'avons pas eu de difficultés en ce qui concerne la liquidité, ceci grâce aux dispositions prévoyantes qui avaient été prises.

Parmi les avoirs des Caisses, ce sont toujours les avoirs à terme qui fournissent le montant le plus élevé. Sur l'ensemble des 1121 Caisses, 88 % possèdent des dépôts à terme plus ou moins importants à la Caisse centrale. La durée moyenne de ces dépôts à terme était au 31 décembre d'environ 2 ans et quart.

Il y a lieu de relever aussi l'évolution des dépôts d'épargne. Au cours de l'exercice de 1966, ils ont augmenté de 1,7 million de francs. Le nombre des carnets d'épargne a aussi progressé d'une façon satisfaisante, soit de 310 unités.

Satisfaisante est également l'évolution des obligations de caisse qui fait ressortir une augmentation de 1,2 million de fr. Il est vrai qu'il est difficile pour ces nouveaux capitaux, pour lesquels il faut bonifier un intérêt de 5 % de trouver des placements couvrant les frais si l'on veut rester fidèles aux principes des taux d'intérêt avantageux. Refuser cet argent à l'heure actuelle où la propagande pour attirer des dépôts du public n'a jamais été aussi intense, consisterait une politique qui ne serait pas comprise.

Le capital social versé a augmenté au cours de l'année 1966 de 1 million de fr. Ces nouvelles parts ont été attribuées à certaines Caisses et ceci de nouveau en tenant compte de l'ampleur des droits de souscription non encore utilisés. Une augmentation de 1 million de fr. n'est, cela va sans dire, pas suffisante pour permettre une nouvelle attribution à chaque Caisse. C'est la raison pour laquelle toutes les Caisses n'ont pas reçu une nouvelle attribution.

Les

actifs

du bilan font ressortir différentes progressions importantes.

L'encaisse est supérieure de 2 millions de francs. Le mouvement de caisse reste très élevé, surtout au cours des mois de mai, novembre et décembre. Au cours du mois de décembre seulement, nous avons dû adresser à nos Caisses plus de 40 millions en espèces.

Les différents avoirs en banque, c'est-à-dire les avoirs en banque à vue et les « autres avoirs en banque » figurent au bilan pour un montant supérieur de 1,9 million de francs. Pour ces gros besoins de pointe momentanés, que je viens de signaler, nous devons constamment maintenir à disposition des capitaux liquides suffisants et sûrement disponibles. Pendant la période où nous n'en avons pas besoin, ces capitaux sont placés à court terme, en règle générale à 3 mois, auprès d'autres établissements de crédit de premier choix. Cette sorte de placements à court terme est pour nous indispensable car, si nous voulions y renoncer, la perte d'intérêt représenterait plus de la moitié du bénéfice.

Les crédits aux Caisses affiliées sont inférieurs de 10,9 millions de francs à ceux de 1965. Surtout par suite des amortissements effectués au moyen des fonds provenant des dépôts à terme arrivés à échéance au cours de l'année, l'emploi du crédit a diminué successivement. Mais nous devons toujours être prêts et nous attendre à ce que l'emploi des crédits augmente de nouveau, le total de la somme des crédits ouverts étant sensiblement plus élevé que le montant qui nous était dû à la fin de l'année.

Le portefeuille des effets fait ressortir une augmentation de 2,3 millions de fr.

Cet élargissement provient du montant élevé des rescriptions. A la fin de l'année, nous détenons dans notre portefeuille un peu plus de 10 millions de rescriptions de la Confédération. Ces rescriptions forment à côté d'autres disponibilités notre deuxième réserve de liquidité, au cas où la première garniture ne suffirait pas.

Les *comptes courants débiteurs* sans garantie sont aussi plus élevés, la progression est de 2,3 millions de fr. Il s'agit ici presque uniquement d'avances à de grandes organisations agricoles et laitières.

Les *comptes courants débiteurs gagés*, vus dans leur ensemble, n'ont pratiquement pas changé. Parmi certains groupes de cette position, les crédits garantis par des hypothèques, c'est-à-dire les crédits de construction, marquent une progression de 2,8 millions de fr. A la fin de l'année, nous avons au total 165 crédits de construction ouverts.

Les *avances en compte courant et les prêts aux collectivités de droit public*, c'est-à-dire les avances et crédits aux communes, comparées à celles de 1965, ne font ressortir proportionnellement qu'une petite augmentation. Elles ont augmenté de 2,6 millions de fr. contre 28,5 millions en 1965. Cependant, cette année-là, étaient compris dans la progression 13 millions de crédits transitoires de courte durée qui, comme convenu, ont été remboursés au cours de l'année et que nous avons replacés en grande partie en crédits fermes et avances. Dans l'ensemble de nos opérations de crédit, les demandes de crédit émanant des communes représentent actuellement plus de la moitié. Nous recevons presque journalièrement des demandes, mais malheureusement nous sommes loin de pouvoir toutes les prendre en considération.

De toutes les positions de l'actif, les *placements hypothécaires* font ressortir l'accroissement le plus fort, soit 14,3 millions de fr. Il s'agit là de la plus forte augmentation que nous ayons enregistrée jusqu'à ce jour. Les placements se répartissent sur tout le territoire de la Suisse. Comme d'habitude, nos débiteurs s'acquittent de leurs obligations avec ponctualité. Sur un inventaire de plus de 190 millions, seuls 7 débiteurs étaient en poursuite à la fin de l'année. Mais même pour ces 7 débiteurs, les garanties fournies sont de premier ordre.

Au cours de cet exercice de 1966, les *fonds public et titres* ont augmenté de 9,2 millions de francs, contre 23,4 millions l'année précédente. Par suite de l'afflux plus restreint de capitaux émanant des Caisses et des gros besoins pour les opérations directes de crédit, les nouvelles acquisitions ont été fortement réduites. La baisse générale des cours, qui s'est encore produite au cours de l'année 1966, même en ce qui concerne les obligations de 1^{er} choix, a exigé de nouveau aussi de notre part d'importants amortissements sur les fonds publics et titres. Ces derniers sont intervenus par le débit du compte rendement. Grâce à ces amortissements, la réserve sur les cours a pu être maintenue au niveau de l'année précédente. Nous continuons à attacher une grande impor-

tance aux titres à court et à moyen terme. De l'inventaire total des fonds publics et titres de 234 millions de fr., pas moins de 95 millions seront échus dans les 3 ans et 58 millions dans les 4 et 5 ans.

Au cours de l'année faisant l'objet de ce rapport, la position du bilan « *Autres immeubles* » fait ressortir une augmentation nette de 240 000 francs. Nous avons eu l'occasion d'acheter un autre immeuble comprenant des appartements et locaux commerciaux, qui est attaché à nos immeubles à la Vadianstrasse. De cette façon, nous avons pu agrandir avantageusement l'emplacement sur lequel nous envisageons de construire le nouveau bâtiment de l'Union. Par le débit du compte de profits et pertes, nous avons effectué un amortissement sur cet immeuble de 212 926 francs. En prévision de la nouvelle construction envisagée, qui reviendra à quelques millions de francs, nous envisageons de continuer les amortissements ces prochaines années et même de les augmenter, si le bénéfice le permet.

En ce qui concerne la nouvelle construction, nous ne pouvons pas encore vous annoncer des progrès, elle est encore au stade des plans, vu que nous avons toujours de longs pourparlers avec l'Office des constructions de la ville.

Le compte de profits et pertes boucle par un assez bon résultat. Le fait qu'au cours de toute l'année l'argent et le capital ont été très recherchés, alors qu'ils étaient assez rares, a eu une bonne répercussion sur le rendement. Sans le solde reporté, le bénéfice de l'exercice 1966 atteint 1 706 293,55 francs contre 1 549 390,41 l'année précédente. Il est donc supérieur de 156 000 fr. Le bénéfice brut est même de 652 000 fr. supérieur à celui de 1965. Mais, par suite des frais généraux plus élevés et des importants amortissements effectués, cette augmentation du bénéfice s'est trouvée finalement réduite à 156 000 francs. Les commissions

aussi ont contribué à l'amélioration de ce rendement. Elles ont rapporté 124 000 fr. de plus.

Les frais généraux qui, dans le compte de profits et pertes, prennent toujours une position clef, atteignent 3 081 000 fr. Ils font ressortir un accroissement de 399 000 fr. Dans le montant des frais généraux sont aussi compris les achats de mobilier, lesquels représentent 150 000 fr. en chiffre rond, et qui ont augmenté de 140 000 fr. en comparaison avec l'année précédente. Cette augmentation est en corrélation avec l'achat de nouvelles machines de bureau. Comme il fallait s'y attendre, les impôts ont aussi augmenté et ceci de 64 000 francs.

Pour ce qui est des amortissements de 213 000 francs effectués sur les immeubles, je vous en ai déjà parlé. Ce bon bouclement se reflète aussi dans la répartition du bénéfice. Comme vous l'entendrez encore, il sera proposé de bonifier un intérêt de 5% aux parts sociales, contre 4 ½ % en 1965, et d'attribuer aux réserves 650 000 fr. contre 600 000 fr. l'année dernière.

Ce sont là les remarques que j'avais à faire sur le bilan et le compte de profits et pertes de 1966.

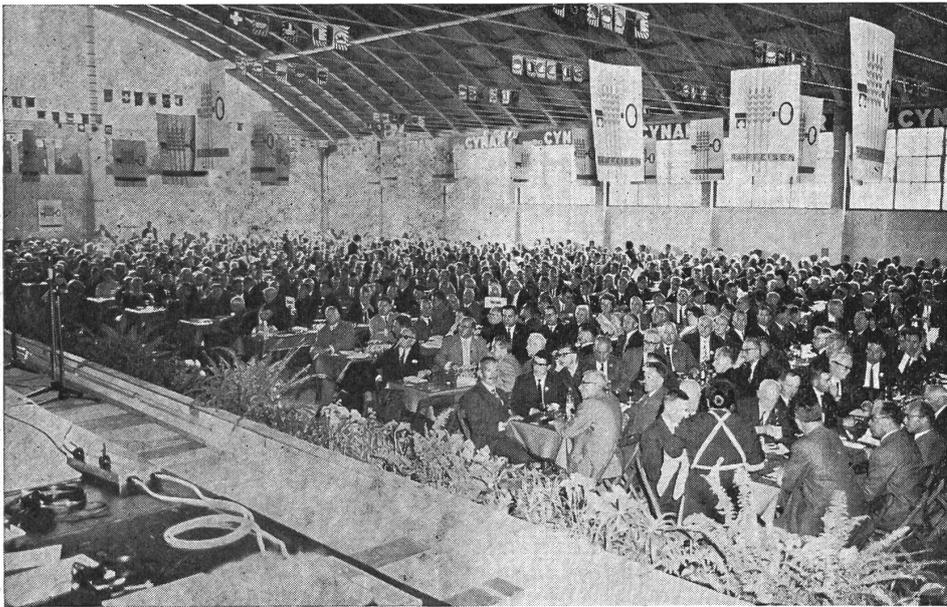
Chers délégués,

Permettez-moi cette année aussi quelques considérations qui ne concernent pas directement les comptes annuels. En premier lieu, je désire faire quelques remarques au sujet de la *restriction des crédits*.

Au cours de la période du 1^{er} avril 1962 jusqu'à fin 1964, l'octroi de crédits était limité par une convention plus ou moins librement consentie entre la Banque nationale suisse et les établissements de crédit. Cet accord a pris plus tard force de loi à la suite d'une décision du Conseil fédéral, conférant ainsi force obligatoire générale à la convention sur la limitation des crédits. L'arrêté fédéral était entré en vigueur le 1^{er} janvier 1965 et, comme la plupart d'entre vous le savent, il a été



Le directeur Schwager est fleuri en hommage pour ses 25 ans d'activité à la Caisse centrale



Vue partielle de l'assemblée plénière. Du côté des délégués de la Suisse alémanique

levé le 31 décembre dernier. Mais, depuis lors, l'octroi de crédits n'est pas libre. Au contraire, il est réglé par les « directives » de la Banque nationale concernant la limitation des crédits. En somme, entre ces directives et la décision antérieure du Conseil fédéral, il n'existe pas une grande différence.

A côté de quelques simplifications subsiste l'obligation stricte d'annoncer les crédits. Pendant toute la durée de l'accord volontaire et de l'arrêté du Conseil fédéral, notre Caisse centrale a utilisé l'augmentation autorisée, c'est-à-dire le contingent attribué jusqu'ici à 91 %. Selon les nouvelles directives, nous disposons de nouveau d'un contingent passablement élevé. Mais déjà maintenant nous nous rendons compte que nous ne pourrions pas l'utiliser entièrement, car il ne s'agit pas seulement du montant du contingent, mais bien plutôt d'avoir suffisamment de capitaux à disposition.

Le second point sur lequel je désire vous entretenir brièvement est celui qui a trait à l'évolution des *taux d'intérêt*, un point qui vous préoccupe et vous touche tout également.

Les taux pour l'argent à court terme dépendent chez nous fortement de la situation à l'étranger, en particulier de la situation en Amérique. Si à l'étranger on paie des taux élevés pour ce genre d'argent, immédiatement se manifeste chez nous un écoulement de fonds vers les pays intéressés. Cet écoulement se produit en premier lieu par le canal des grandes banques lesquelles, de par leurs vastes relations, sont fortement intéressées aux affaires internationales. Les bonnes possibilités d'investissement à l'étranger éveillent immédiatement l'intérêt de ces établissements pour les placements indigènes à court terme, ce qui se remarque la plupart du temps par une amélioration du taux d'intérêt bonifié. Tout comme les grandes banques, les établissements financiers indigènes de moyenne envergure, et égale-

ment et non en dernier lieu notre Caisse centrale, sentent les fluctuations qui se produisent sur le marché international de l'argent. Actuellement, l'argent à court terme est passablement recherché. Mais on ne paie plus les mêmes taux élevés comme au cours des mois de novembre et décembre. Cependant, les taux sont pour le moins aussi élevés, même un petit peu plus qu'il y a une année.

La situation en ce qui concerne le *marché de l'argent à moyen et long terme* vous est connue car, actuellement, il ne se passe pas un jour sans que l'on ne trouve dans les journaux des annonces relatives à des emprunts à long terme ou à des obligations de caisse et dépôts d'épargne, etc. En général et en ce qui concerne le taux d'intérêt pour les capitaux de longue et moyenne durée, une stagnation, en partie même une tendance rétrograde est intervenue. Les entreprises électriques qui, il n'y a pas longtemps, devaient offrir jusqu'à 5 ¾ %, peuvent risquer de nouveau aujourd'hui de présenter des emprunts sous forme d'obligations à 5 ½ % et 5 ¼ %. Les villes offrent pour leurs nouveaux emprunts 5 ¼ % et les cantons 5 % et jusqu'à maintenant ces emprunts ont été entièrement souscrits. En revanche, il est douteux que des emprunts offerts à un taux inférieur à 5 % puissent avoir encore du succès. Je crois qu'en cas d'application d'un taux inférieur à 5 %, le public adopterait immédiatement une position d'expectative dans l'espoir qu'avec le temps des conditions meilleures seraient de nouveau offertes. Aujourd'hui, seule la Confédération pourrait se permettre, avec quelque chance de succès, d'offrir en souscription un emprunt à 4 ¾ %. Pour les mêmes raisons, les établissements financiers ne peuvent guère risquer d'offrir un taux inférieur à 5 % pour leurs obligations à 5 ans. Quant en ce qui concerne le taux hypothécaire, la situation devient toujours plus critique. La marge entre le taux d'épargne, lequel actuellement est

presque partout de 3 ¾ %, et le taux des anciennes hypothèques de 1^{er} rang de 4 ½ %, est déjà maintenant très réduite, si l'on pense que les frais généraux augmentent continuellement. On constate, en plus, que les établissements hypothécaires, pour leurs obligations de caisse à 5 ans, bonifient plus qu'ils ne reçoivent pour leurs hypothèques de 1^{er} rang. L'inventaire des obligations jouissant encore d'un taux bas diminue chaque année et bientôt toutes les obligations jouiront d'un taux d'intérêt plus élevé que celui du portefeuille des hypothèques. Avec le temps, cette situation deviendra insupportable et entraînera une hausse du taux des anciennes hypothèques de 1^{er} rang au-dessus de 4 ½ %. Malheureusement, pour les débiteurs hypothécaires, c'est là un diagnostic peu réjouissant.

Mesdames et Messieurs, à l'assemblée générale de 1965, à Genève, j'avais relevé dans mon rapport que j'étais d'avis que le capital serait encore fort longtemps une marchandise convoitée. Je dois confirmer aujourd'hui ces prévisions. En particulier auprès des communes et cantons et bientôt aussi auprès de la Confédération, les besoins en capitaux sont très grands et avec l'augmentation des déficits des comptes annuels ils deviendront toujours plus grands. Par conséquent, il est probable que, pendant encore quelques années, nous aurons aussi des taux d'intérêt élevés.

Mesdames et Messieurs, c'est la conclusion à mon rapport et je vous remercie de votre attention.

*
* *

Tout en remerciant le directeur Schwager de son rapport, le président de l'assemblée saisit l'occasion de lui exprimer la reconnaissance des raiffeisenistes suisse pour 25 ans de fructueux travail accompli à la Caisse centrale. Effectivement, M. Paul Schwager est entré au service de l'Union le 1^{er} mai 1942 et il a assumé la direction de la Caisse centrale dès 1953, année du cinquantenaire de notre mouvement. En lui offrant des fleurs, le président a tenu à lui rendre un hommage public et mérité de gratitude pour la part qu'il a prise à l'essor de la Caisse centrale, partant de notre mouvement national tout entier.

Rapport et propositions du Conseil de surveillance

Le président du Conseil de surveillance de l'Union suisse, M. René Jacquod, conseiller national à Bramois (VS), présente son rapport rédigé en français. Exceptionnellement donc le système de la lecture simultanée, grâce aux appareils écouteurs, ne fonctionnera pas. M. Rodolphe Hottinger, de Wä-

denswil (ZH), vice-président de ce Conseil, donnera ensuite lecture de la traduction en langue allemande.

Monsieur le président,
Messieurs les invités,
Chers Raiffeisenistes,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, le Conseil de surveillance, en collaboration avec la S. A. Fiduciaire Revisa, a procédé à l'examen des comptes annuels 1966 de la Caisse centrale. En plus de cela, il a soumis l'activité de l'Office de revision à une vérification précise.

Ayant ainsi accompli fidèlement son mandat, il est en mesure de présenter le rapport suivant.

BILAN DE LA CAISSE CENTRALE

Le bilan de la Caisse centrale, arrêté au 31 décembre 1966, s'élève à 664 373 709.37 francs, en augmentation de 24 739 421.58 francs sur celui de l'année précédente. Les divers éléments de ce bilan concordent avec les justificatifs comptables.

Dans sa politique de placements des capitaux, la Caisse centrale demeure fidèle aux principes de prudence et de sécurité qui l'ont toujours guidée et qui ont toujours donné d'heureux résultats.

La liquidité, c'est-à-dire la relation entre les disponibilités et les actifs facilement réalisables, d'une part, et les engagements à court terme, d'autre part, a été maintenue à un niveau largement suffisant. Nous constatons avec satisfaction que la direction de la Caisse centrale voue une attention soutenue au problème important et vital pour notre mouvement d'une forte capacité de paiement.

Le compte de profits et pertes est établi conformément aux prescriptions légales. Le bénéfice 1966 de la Caisse centrale est de 1 753 102.72 fr., compte tenu de 46 809.17 fr. report de l'exercice précédent.

Nous pouvons déclarer que le compte de profits et pertes et le bilan sont exacts et qu'ils répondent en tous points aux dispositions légales.

OFFICE DE REVISION

Faisant suite à l'obligation de contrôle qui nous est imposée, nous avons examiné de nombreux rapports de revision des Caisses locales. Ce travail nous a permis de nous renseigner de façon approfondie sur l'activité de l'Office de revision. En 1966, toutes les Caisses ont été soumises à l'expertise imposée par la loi. Ce succès mérite d'être souligné tout particulièrement, car l'Office de revision voit sans cesse sa tâche et ses responsabilités augmenter par suite de la croissance du nombre des Caisses Raiffeisen et du développement réjouissant de la somme de leurs bilans. Les rapports examinés démontrent le sérieux avec lequel ces revisions sont effectuées. Celles-ci portent sur l'ensemble de l'activité déployée par les Caisses et s'inspirent d'un esprit de continuité indis-

pensable au bon fonctionnement de nos mutualités villageoises.

Nous relevons aussi, avec une réelle satisfaction, les efforts déployés par la direction de l'Office de revision pour s'adjoindre et former des collaborateurs capables et dévoués. Le service de revision est en effet la clé de voûte de tout notre mouvement coopératif et rien ne doit être négligé dans ce domaine pour que ce service soit toujours à la hauteur de sa noble et difficile tâche.

PROPOSITIONS

Sur la base des contrôles opérés, nous invitons l'assemblée générale à voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1966 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables pour leur gestion impeccable.
2. L'excédent du compte d'exploitation est réparti comme suit, conformément aux propositions du Conseil d'administration :

a) versement d'un intérêt de 5 % sur	
	Fr.
les parts sociales	1 050 000.—
b) versement au fonds de réserve	650 000.—
c) report à compte nouveau	53 102.72
	1 753 102.72
3. Des remerciements et félicitations sont adressés au Conseil d'administration, à la direction, aux fonctionnaires et employés de la Caisse centrale et de l'Office de revision pour le travail consciencieux et efficace qu'ils ont fourni avec un dévouement remarquable tout au long de l'année 1966.

*
* *

Chers Délégués,

Quand le paysan, sous le ciel bas d'automne, a jeté le grain de blé dans la terre soigneusement labourée, il attend patiemment que le long hiver passe. Dans le sol fertile et froid, une transformation étrange s'opère alors : le grain de blé se dissout en quelque sorte dans la terre pour donner naissance à une plante qui, sous les chauds rayons du soleil d'été, grandira et se métamorphosera en épis d'or perpétuant ainsi cette merveilleuse multiplication du pain des hommes.

L'action des premiers pionniers du raiffeisenisme ne ressemble-t-elle pas au geste auguste du semeur ?

L'idée de solidarité qu'à pleine main ils ont semée autour d'eux voilà plus de 60 ans, n'a-t-elle pas, elle aussi, connu le long hiver de froid, d'incertitude, de méfiance avant de lever admirablement et de se transformer en institutions sociales qui font aujourd'hui notre joie à tous et notre bonheur ?



M. René Jacquod, conseiller national, président du Conseil de surveillance de l'Union

Mais, cette terre dans laquelle ont germé nos institutions de solidarité, ce sont les principes de base du raiffeisenisme qui l'ont fertilisée. Ce sont eux encore et toujours eux qui assureront notre progrès constant et qui multiplieront les épis d'or de nos services et de nos bons résultats annuels. Ah ! qu'il est réconfortant — n'est-il pas vrai ? — pour nous tous, dirigeants de l'Union suisse et des Caisses locales, des fédérations régionales et cantonales, de consulter le tableau statistique montrant la croissance de notre beau mouvement d'entraide. Chaque année, avec une régularité, d'ailleurs sans cesse accéléérée, nous voyons grandir notre bel arbre de la solidarité. Alors qu'en 1965, la fortune communautaire du mouvement augmentait de 10 468 000 francs, représentant les bénéfices des Caisses locales et de la Caisse centrale, la croissance de cette fortune a atteint 11 260 000 francs en 1966, dépassant de 800 000 fr. celle de l'année précédente.

La somme totale des bilans a augmenté de 243 millions de fr. ce qui correspond au bilan total atteint par les 350 Caisses au bout du premier quart de siècle d'existence de notre mouvement.

Cette croissance — comme celle de notre économie nationale — nous réjouit. Mais n'oublions jamais, chers raiffeisenistes, que ce qui fait la force de notre mouvement, ce sont les principes de base qui ont toujours guidé notre action. Sur ce plan, nous n'avons pas à réaliser « d'agognamento » comme le désireraient certains esprits qui, grisés des résultats obtenus, voudraient aller encore plus vite mais en courant en dehors du chemin tracé par Raiffeisen. Nous devons détromper ces novateurs illuminés — peut-être bien intentionnés et fort heureusement peu nombreux — qui voudraient faire fi des heureuses expériences du passé.

Notre mouvement, en effet, est rationnellement organisé. Deux directeurs, deux têtes dirigent ses deux services essentiels.

M. Schwager, directeur de la Caisse centrale, reçoit les excédents d'argent que les Caisses locales ne peuvent pas placer dans leur rayon d'action, selon l'adage raiffeiseniste « l'argent du village au village ». Son souci, c'est d'assurer une liquidité suffisante pour faire face en tout temps aux besoins des Caisses locales, tout en veillant à ne laisser pas plus d'argent qu'il ne faut en chômage. Car cet argent, fruit de l'épargne populaire, doit circuler dans le corps économique et social pour assurer son meilleur développement. M. Schwager réussit admirablement dans sa tâche où il fait preuve d'une maîtrise remarquable. Les beaux résultats obtenus par la Caisse centrale en font foi.

A la direction de l'important service de revision, M. Edelmann veille avec une rare compétence à l'application stricte par les Caisses locales des principes raiffeisenistes et des exigences de la loi fédérale sur les banques. Sa tâche est ardue et ses exigences — comme d'ailleurs les observations des reviseurs — peuvent paraître parfois trop astreignantes. Mais, mettons-nous bien dans la tête, chers délégués et dirigeants des Caisses locales, que tout ce qui est demandé de la part du service de revision, c'est pour notre bien, c'est pour l'amélioration de nos services envers la communauté villageoise, c'est pour assurer le développement normal et la croissance régulière de nos belles institutions de solidarité. L'arboriculteur qui taille son arbre, ce n'est pas pour l'affaiblir mais, bien au contraire, pour lui faire porter de meilleurs fruits. Ainsi en est-il de notre service de revision de l'Union suisse.

Le pape Paul VI vient d'adresser à tous les hommes de bonne volonté un appel émouvant pour la réalisation d'une plus grande solidarité universelle entre les peuples riches et les peuples pauvres. Cette autorité rappelle que selon le plan divin, la terre et ses richesses ont été données

aux hommes pour qu'ils la cultivent et les fassent profiter à tous dans un esprit de solidarité et de vraie fraternité humaines.

Notre mouvement raiffeiseniste se situe dans cette ligne tracée par les exigences du message évangélique.

Continuons donc notre action avec courage et persévérance. Intensifions cette solidarité que nous avons amorcée sur le plan de nos communautés villageoises et nationale.

Et souhaitons que la chaleur de la fraternité humaine dégagée par notre mouvement s'étende, par rayonnement, au-delà de nos frontières.

Ainsi, nous participerons, dans le coin de terre où Dieu nous a placés, à l'édification de cet humanisme nouveau qui permettra à l'homme moderne de se retrouver lui-même, en assumant les valeurs supérieures d'amour, d'amitié et de contemplation.

Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale

L'assemblée accepte sans discussion les rapports des organes de la Direction centrale et, par un vote unanime, adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan au 31 décembre 1966 et du compte de profits et pertes, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le Conseil de surveillance.

Le dernier objet à l'Ordre du jour prévoit une

Discussion générale

Cette faculté de s'exprimer n'étant pas utilisée, le président clôt la 64^e assemblée des délégués qui s'est tenue imposante et digne comme ses devancières. Il dit le merci final à tous ceux qui ont contribué à la pleine réussite de cette manifestation, notamment au directeur Arnold Edelmann et à l'organisateur Othmar Schneuwly dont dépendait en grande partie le succès de ces journées. Puis souhaitant à chacun un agréable séjour au Tessin et un bon retour au foyer, le président ajoute : « joie et satisfaction dans l'ac-

complissement de votre tâche au sein du mouvement Raiffeisen ».

Et, debout, l'assistance scande avec ferveur le *Cantique suisse* :

Les beautés de la patrie
Parlent à l'âme attendrie ...

Soirée récréative

Leur mandat de délégués ayant été consciencieusement rempli, au cours d'une laborieuse journée, et après le repas du soir dans les hôtels réservés, les congressistes devaient se rassembler une fois encore dans la même vaste salle du MAC-HALL en une grande réunion familiale et folklorique pour une soirée de détente dans une ambiance toute confédérale.

Les deux milliers et demi de participants se rencontrent cette fois dans le brouhaha des voix d'où l'on distingue le doux parler de France, la sonorité mélodieuse de la langue italienne et les accents plus rudes des dialectes alémaniques. Pour traditionnelle qu'elle soit, mais n'ayant rien d'officiel, cette manifestation tant attendue n'en a pas moins une importance considérable par la joie sereine qu'elle dispense et par la fraternité qu'elle permet entre délégués venant de toutes les régions du pays.

Lugano et sa campagne ont d'ailleurs bien fait les choses en s'assurant le concours de leurs meilleurs sociétés et groupements artistiques. Le coup d'œil est féérique lorsqu'éclatent les accents de la « Philharmonie municipale de Lugano » sous la talentueuse baguette du Maestro Umberto Montanaro. On applau-

La « Philharmonie municipale de Lugano »





Le groupe costumé du Malcantone

dira encore, élégamment enchaînées par le speaker Renato Chollet, les productions vocales du groupe costumé « Pro Malcantone », sous la direction du Maestro L. Delmenico et de la Signora Balestra, qui feront vibrer la salle au rythme de danses folkloriques, puis les cuivres de la « Bandella di Castelrotto » dirigée par M. Angelo Bertoli, et enfin les douces mélodies du « Circolo Mandolinistico Aurora Vacallo » sous la direction de M. Vittorio Pozzi.

Il n'en fallait pas plus pour que les souhaits de bienvenue que la Direction de l'Union se doit d'adresser, selon la coutume et les convenances, prennent un cachet de beauté et d'élévation de pensée auquel contribue la voix sonore, chaude et sympathique, du directeur Edelmann. Marque de délicatesse de l'orateur, ces souhaits sont apportés dans les quatre langues nationales, ce qui permet à l'auditoire de communier aux mêmes joies, aux mêmes sentiments suscitant l'union des cœurs. Après avoir chanté les merveilles et les vertus hospitalières de la cité et du canton qui nous accueillent avec tant d'empressement, puis remercié les représentants des autorités et toute la population du Tessin pour leurs efforts en vue de la conservation de la vraie image du pays avec son esprit latin, M. Edelmann a des termes choisis pour les délégués de la Romandie :

« Mesdames et Messieurs,

Chers amis raiffeisenistes de la Suisse romande,

En nombre imposant, vous êtes accourus des magnifiques rives des lacs de Neuchâtel et du Léman, du Jura ou des bords du lac de la Gruyère. Avec raison, vous vous réjou-

issez des beaux résultats enregistrés en 1966 par le mouvement Raiffeisen suisse romand.

Votre enthousiasme pour la cause, vous ne l'avez pas mis sous le boisseau, bien au contraire. Tel un flambeau, vous l'avez pris avec vous pour le transmettre à d'autres sous le radieux ciel tessinois. Donnez libre cours à votre joie, à la satisfaction bien légitime qu'engendre le sentiment de s'être dévoué à l'idéal Raiffeisen. La grandeur historique de notre peuple réside dans cette concorde, cette communion d'idées en dépit et au-delà de la diversité des langues et des civilisations, la variété des aptitudes et des tempéraments. C'est aussi tout le secret de la force de notre mouvement Raiffeisen suisse.

Chers amis de Suisse romande,

nous vous remercions de votre fidélité à l'idée de Raiffeisen, de votre travail quotidien au service de vos Caisses, de votre attachement et de votre amour envers les institutions Raiffeisen suisses. Laissez-nous nous réchauffer au contact de votre enthousiasme pour notre belle cause. Vive notre chère et belle Suisse romande. »

L'auditoire fait un accueil chaleureux aux propos du directeur de l'Union suisse, propos qui ont touchés tous les cœurs. Enchaînant, le speaker donne encore la parole au représentant de la municipalité de Lugano, M. Arrigo Avigoni, qui apporte le message de cordiale bienvenue des autorités de la ville et de sa population tout entière. L'orateur félicite les congressistes de leur activité désintéressée au profit du peuple. Il a des mots louangeux pour les zélés et méritants raiffeisenistes de son canton et souhaite que les joies que procure aux participants leur court

séjour au Tessin restent le témoignage de l'union des cœurs de la Suisse italienne avec la Confédération suisse.

Et la soirée se continue dans la délicieuse ambiance que crée le déroulement d'un programme folklorique et culturel, au cachet spécifiquement tessinois et suisse, qui a le don d'enthousiasmer l'auditoire. Une marche finale entraînant de la « Philharmonie » clôt solennellement la série des productions de choix.

La réalité et la force du lien raiffeiseniste suisse unissant notre grande organisation nationale viennent ainsi d'être concrétisées en cette inoubliable soirée.

Le dimanche 21 mai

Aux premières heures de la matinée, les différentes églises de la ville se remplissent de raiffeisenistes venus accomplir leurs devoirs religieux. Puis toute la journée du dimanche sera réservée aux agréments des excursions à la découverte d'un merveilleux pays dont on entend beaucoup parler et que chacun veut connaître. Joignant l'utile à l'agréable, les uns s'en vont en cars au travers de la campagne tessinoise tout embaumée du parfum des fleurs printanières, tandis que les autres — et c'est le plus grand nombre — s'en vont en croisière sur un lac qui leur réserve le déroulement d'une féerie de la nature aux aspects les plus variés et enchanteurs sous un ciel d'une luminosité exceptionnelle.

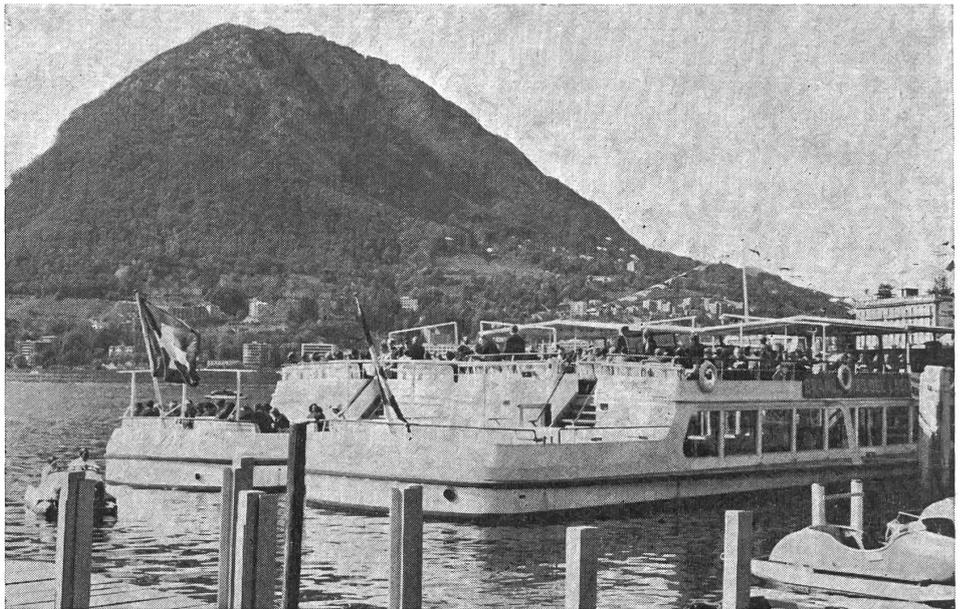


M. Arrigo Avigoni, représentant du Conseil municipal, apporte le salut de la Ville de Lugano

Bref, quand sonne l'heure du départ, tous les participants emportent dans leur foyer la plus délicieuse impression de ces deux journées du Congrès de Lugano.

Et le voile est descendu sur le 64^e Congrès du raiffeisenisme suisse. On y a vu vibrer, chez ces milliers de militants ruraux, une volonté toujours ardente de collaborer à l'œuvre coopérative du crédit mutuel, volonté qui caractérise le Congrès. Cette volonté autorise une confiance grandissante en l'avenir d'un mouvement qui se targue d'assurer la promotion sociale et économique des populations campagnardes. Cette volonté est enfin la promesse de mettre tout en œuvre au service du prochain sous la protection de la Providence pour mériter la chère liberté d'action qu'Elle nous prodigue.

Fx



Les bateaux en partance pour la croisière autour du lac

Extraits des délibérations

En l'absence du président Eugster malheureusement empêché, le directeur Edelmann préside, en sa qualité de membre de la Commission de direction, cette séance particulièrement importante pour le développement ultérieur de notre Coopérative de cautionnement. Après les souhaits de bienvenue et les vœux de prompt rétablissement à l'adresse de M. Eugster et de M. Jacot, membre du Conseil et caissier de la Caisse du Locle, le Conseil d'administration passe à l'ordre du jour.

M. Paul Klaus, gérant, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance et rapporte sur l'activité de l'institution en 1966, fructueuse en tous points et de bonne augure pour son avenir qu'elle peut envisager avec une sereine confiance. Le résultat du compte d'exploitation est, lui aussi, satisfaisant. Il est décidé de proposer à l'assemblée générale de servir un intérêt de 3 % au capital social et de verser le reste du bénéfice de 123 109.90 francs à la réserve qui atteindrait ainsi près de 1 million de francs.

Après une discussion nourrie, le Conseil d'administration désireux d'adapter les statuts aux besoins de crédits en constante progression des sociétaires de nos Caisses de crédit mutuel, recommande à l'assemblée générale d'approuver les modifications suivantes :

du Conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel réuni à Saint-Gall, le 20 avril 1967

Art. 21, alinéa 2, lettre a :

Augmentation du montant maximum des cautionnements pouvant être accordés de 15 000 fr. jusqu'ici à 20 000 fr. lorsqu'il n'y a pas de garanties hypothécaires complémentaires ;

Nouvel art. 21, al. 2, lettre b :

Dans certains cas, le cautionnement peut être accordé jusqu'à concurrence de 50 000 francs au maximum lorsqu'il s'agit de garantir des crédits temporaires à court terme destinés à financer les paies de lait, etc., s'il n'y a pas d'autres sûretés complémentaires sous forme de gage immobilier ;

Art. 21, al. 2, nouvelle lettre c (jusqu'ici lettre b) :

Elévation du montant maximum des cautionnements de 50 000 francs jusqu'ici à

100 000 fr. en tant que garantie complémentaire pour des hypothèques de rang postérieur.

L'article 31 qui prévoit en cas de perte subie par la Coopérative pour un cautionnement assumé une participation de la Caisse incriminée de l'ordre de $\frac{1}{8}$ est abandonné.

Ces modifications et compléments sont incontestablement de nature à augmenter considérablement la capacité d'action de notre Coopérative.

La 25^e assemblée générale aura lieu le 20 mai 1967, à 10 h. 45, à Lugano, dans la halle du MAC (près de la Fiera).

tabacs

+ bouts	p/kg. Fr.
POPULAIRE	8.—
BONHEUR PAYSAN	9.—
ALPESTRE	10.60
100 BRISSAGO	24.50
200 bouts HABANA	18.—

Droit de retour en cas de non convenance.

TABACS - VON ARX
5013 NIEDERGÜSGEN
Tél. (064) 41 19 85

MARCHE DE L'ARGENT

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur les considérations émises par le directeur de la Caisse centrale, M. Paul Schwager, dans son rapport annuel au Congrès de Lugano (voir p. 86, col. 1 - 3, de ce numéro). Ces commentaires d'un connaisseur expérimenté de la situation du marché monétaire nous dispensent de notre « Chronique économique et financière » mensuelle. A titre d'information, on voudra bien s'y reporter.

Les Caisses **RAIFFEISEN** vaudoises

La Fédération vaudoise des Caisses Raiffeisen a tenu ses assises annuelles, le samedi 22 avril, dans la grande salle à Vuarrens. Quelque peu assombrie par l'absence du dynamique président cantonal, M. le préfet Samuel Chevalley, hospitalisé, cette manifestation par excellence du raiffeisenisme en Pays de Vaud remporta néanmoins le succès habituel, dirigée comme elle le fut, avec brio, par le vice-président du comité cantonal, M. Alfred Burdet, syndic de Method. Sur les 81 sections que compte la Fédération, 80 étaient représentées à ce Congrès cantonal qui vit ainsi la participation record de plus de 330 délégués et invités.

Ayant déclaré la séance ouverte, le président du jour donne la parole, en lever de rideau, au pasteur de la paroisse, M. Margot, qui, mieux que quiconque, sait relever le sens chrétien de la mission qu'accomplissent les Caisses Raiffeisen.

Après avoir rassuré les participants sur l'état de santé du président, M. Burdet donne lecture du télégramme qui lui est adressé pour la circonstance avec une gerbe de fleurs, puis souhaite une cordiale bienvenue à tous les invités, en saluant plus particulièrement le conseiller d'Etat Schumacher, chef du Département de l'intérieur, M. Millioud, remplaçant le préfet Maendli, retenu, les représentants de la Municipalité de Vuarrens et les dirigeants de la Caisse locale, M. Bachmann, directeur de l'Ecole d'agriculture de Marcelin, M. Reymond, gérant de l'Office de crédit agricole, M. Rochat, directeur de la Fédération rurale vaudoise, accompagné de M. Perrin, M. Jean Vallat, chargé de cours à l'Ecole polytechnique fédérale, M. Dumuid, directeur de l'Office vaudois de vulgarisation agricole, les anciens du comité de la Fédération, MM. Besson, Cavin et Schopfer, ainsi que les représentants de la presse. Ayant ratifié la désignation de six scrutateurs, l'assemblée adopte avec acclamation l'excellent procès-verbal de la dernière assemblée de Château-d'Ex, rédigé par le secrétaire M. Marcel Pache, de Cully.

Dans un rapport très fouillé, M. Burdet fait le point de la situation politique et économique, commente plus spécialement celle de l'agriculture suisse, en analysant les raisons qui sont à la base de la hausse constante des prix. Après avoir retracé l'activité du Comité fédératif, M. Burdet donne connaissance des résultats enregistrés l'an dernier par les Caisses vaudoises.

Des chiffres extraits du rapport, il appert que les 81 Caisses Raiffeisen vaudoises, toutes affiliées à l'Union suisse des Caisses de

crédit mutuel, affichaient au 31 décembre 1966 un bilan global de 136,9 millions de francs, révélant ainsi un élargissement de 8,3 millions de fr. ou de 6,49 % par rapport à l'année précédente.

Ces institutions à caractère d'utilité publique groupaient, au terme de l'exercice écoulé 7174 sociétaires et 26 494 épargnants, ce dernier effectif en augmentation de 675. Enregistrant la progression de 40 millions de francs, le chiffre d'affaires était de l'ordre de 332,7 millions de francs. Conformément aux prescriptions statutaires, le bénéfice de 341 109.17 fr. a été intégralement attribué aux réserves qui atteignent ainsi 6,3 millions de francs.

La présentation des comptes de la Fédération par le secrétaire-caissier, M. Marcel Pache, n'appelant aucune discussion, M. Rossier, au nom des sections vérificatrices de Château-d'Ex, Rougemont et Rossinière, obtient sans difficulté l'approbation y relative de l'assemblée qui, après délibérations, ne fait cependant pas sienne la proposition du rapporteur d'abandonner la pratique adoptée jusqu'ici et de prévoir l'examen des comptes une heure avant l'assemblée des délégués. Pour 1967, cette tâche incombera aux Caisses de Vuarrens et de Pailly. Aucune suggestion n'étant faite au sujet du mode de perception de la cotisation annuelle, le *statu quo* est maintenu.

La liquidation des affaires administratives comporte, selon la tradition établie, la remise du portefeuille à six membres dirigeants ayant œuvré 25 années durant au sein des comités de leur Caisse respective. Cette récompense pleinement méritée est attribuée, cette année, à MM. Jean Bournoud et Robert Martin, à Corbeyrier, Alfred Delisle, à Froideville, Georges Krebs, à Sassel, Alcide Pasche, à Seigneux et Marcel Pélichet, à Vullierens, que le président félicite et remercie en termes chaleureux.

Délégué par la direction centrale de Saint-Gall, M. Roland Séchaud félicite les Caisses des services nouvellement rendus à la collectivité sympathisante et se plaît à relever leur excellente situation matérielle. Ayant réservé, cette année, le principal de son exposé au rôle de la Banque nationale suisse en tant qu'institut d'émission responsable de la circulation monétaire et distributeur de crédits par l'escompte d'effets, le représentant de l'Union suisse analyse ensuite les résultats réalisés par l'ensemble des Caisses, puis exhorte les raiffeisenistes vaudois à rester fidèles à leur mission qui consiste à assurer, au profit des générations futures, la prospérité de l'héritage reçu des pionniers.

Invité d'honneur, M. le conseiller d'Etat Schumacher, après avoir transmis à l'assistance le message de sympathie du Gouvernement vaudois, félicite les Caisses Raiffeisen de leur activité bénéfique en luttant contre la déshumanisation des affaires et en diffusant l'esprit d'épargne. S'arrêtant à l'énorme problème des investissements, le chef du Département de l'intérieur, dans une belle envolée oratoire, sait captiver l'assistance par l'analyse du plan directeur que s'est fixé le Conseil d'Etat dans le secteur notamment de la santé publique et des hôpitaux.

Après la discussion générale, M. Narbel, syndic de Vuarrens souhaite une cordiale bienvenue aux délégués qu'il convie à déguster le vin d'honneur servi au battoir communal.

Lors du banquet excellemment servi par M. Randin et son état-major, l'assistance n'est point chiche d'applaudissements qu'entraînent les productions fort goûtées de la Fanfare de Vuarrens, dirigée par M. Auberson et du Chœur mixte, sous la direction de Mme Roth. C'est également l'occasion pour le directeur de la Fédération rurale vaudoise, M. Rochat, de porter un toast à la belle phalange des raiffeisenistes et de commenter pour la circonstance la grande réalisation commune des diverses organisations agricoles vaudoises, la « Maison du Paysan ». A son tour, M. Jules Despland, président de la section organisatrice se dit fier de l'honneur qui rejaillit sur la commune de Vuarrens d'avoir pu recevoir cette cohorte de gens convaincus à l'idéal de Raiffeisen, et met le point final à cette 55^e assemblée, réussie en tous points, et qui, comme ses devancières, laissera un réconfortant souvenir à tous ceux qui eurent la chance d'y participer.

Sd.



Faut-il planifier l'agriculture ?

A l'assemblée de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand, le 1^{er} avril 1967, à Troistorrens, M. le conseiller national Félix Caruzzo a, dans une excellente conférence sur « Notre agriculture et l'intégration européenne », laissé entendre que notre adhésion éventuelle au Marché commun exigerait une certaine planification de notre agriculture. Nous croyons que cette planification devrait déjà commencer maintenant afin de ne pas éprouver de trop grandes difficultés dans les premiers temps de cette adhésion. Notre loi sur l'agriculture est insuf-

fisante pour permettre de réaliser cette planification. Il faut des dispositions nouvelles. Certes, ces dispositions diminueront sensiblement nos libertés, mais c'est à ce prix que nous sauverons notre agriculture.

On ne peut dissocier le problème des prix de celui des quantités produites. Et les quantités produites elles-mêmes dépendent du volume de la population active, de sa répartition géographique et des structures de production. Il faut donc orienter l'évolution de la population active et celle des structures de production dans le sens convenable. Cela ne peut se réaliser sans une certaine planification, sans une intervention de l'Etat. En marché libre, il est difficile de réaliser un équilibre satisfaisant. Certains pensent que, grâce aux groupements des agriculteurs, la mise en œuvre d'une agriculture « contractuelle » permettrait d'assurer l'équilibre entre l'offre et la demande sans plan national. Il suffirait que des contrats soient signés entre des groupements importants de producteurs agricoles et des organismes non moins importants de commercialisation (coopératives de consommation, etc.) pour que l'offre soit automatiquement ajustée à la demande. Sans sous-estimer ce mode de faire, nous pensons qu'il n'est pas suffisant. Il ne peut supprimer la nécessité d'une planification de l'agriculture. En effet, comment ajuster l'offre à la demande si une certaine discipline n'est pas imposée aux producteurs pour qu'ils ne cultivent pas des produits qui sont déjà trop nombreux sur le marché ?

Donc une certaine planification est nécessaire pour corriger les grandes erreurs. Bien entendu, nous optons pour une planification démocratique qui se fait avec participation des intéressés et non pour une planification centralisée, de caractère purement technocratique.

M. B.

NOUVELLES des Caisses affiliées

Assemblées jubilaires

GRANDFONTAINE (Jura)

Assemblée générale et 25^e anniversaire

L'assemblée générale de la Caisse a eu lieu le dimanche 2 avril 1967, au collège, où s'étaient réunis 92 sociétaires. M. Pierre Quiquerez ouvre la séance en souhaitant la bienvenue à tous. Il a aussi le devoir de rendre hommage aux membres décédés au cours de l'exercice écoulé et demande à

l'assistance de se lever pour observer un moment de silence en leur mémoire.

Après la nomination des deux scrutateurs, le secrétaire, M. René Vuillaume, donne lecture du procès-verbal de la dernière assemblée qui est accepté sans discussion.

Au nom du Comité de direction, le président, dans son rapport, relate les principaux faits de l'année et souligne que la période de haute conjoncture que nous traversons n'a pas été défavorable à l'institution.

C'est au tour du caissier, M. Joseph Quiquerez, de présenter son rapport. Très habilement, il commente les différents chiffres du bilan, de sorte que chacun peut se rendre compte de l'évolution enregistrée dans chaque domaine au cours de l'exercice 1966. Notre attention est particulièrement attirée par le chapitre de l'épargne dont l'augmentation a été de plus de 100 000 francs.

En l'absence du président du Conseil de surveillance, M. le curé Marer, hospitalisé à Porrentruy, c'est M. Joseph Guélat, secrétaire, qui présente le rapport de ce conseil. Par son activité de surveillance, il reconnaît la bonne gérance du ménage interne ainsi que la compétence du Comité de direction. Après avoir adressé ses remerciements au dévoué caissier et à ses collègues des deux organes, il demande à l'assemblée d'approuver les comptes annuels, ce qui est fait à l'unanimité.

Lorsque le caissier eut procédé au paiement de l'intérêt de la part sociale, chacun se rend au Restaurant de l'Aigle pour y prendre l'apéritif.

Manifestation commémorative

C'est à 12 h. 30, par un copieux repas servi par la famille Giroud, que débute la séance commémorative de la fondation de la Caisse de Grandfontaine que quelques citoyens courageux et dévoués ont créée en 1942 et que la population entière a su soutenir au cours des années pour son plus grand bien.

Après le dîner, le président, par un exposé succinct, nous rappelle la formation des comités depuis la fondation et souligne le mérite qui revient à chacun. Il fait part de sa reconnaissance à l'un des promoteurs de ce maillon de la chaîne raiffeiseniste, M. Abel Babey, caissier de la Caisse de Courtedoux. Il salue M. Gouvernon, délégué de Saint-Gall, M. Louis Daucourt, représentant de la Fédération jurassienne et les représentants des Caisses invitées, soit celles de Courtedoux, Fahy et Réclère, pour remercier ensuite les membres des deux comités de l'activité désintéressée dont ils font bénéficier l'institution et M. Joseph Quiquerez qui, depuis 25 ans, assure une gérance irréprochable, secondé qu'il est par son épouse.

Ensuite le caissier présente la chronique de la Caisse et fait revivre les débuts de cette petite banque qui ne tarda pas à s'affirmer grâce à l'esprit de résolution de ses fondateurs.

M. Gouvernon, délégué de l'Union suisse, apporte tout d'abord le salut cordial, les félicitations et les vœux de la direction centrale. Dans son exposé, il explique le

rôle que joue une Caisse Raiffeisen dans le cadre de la commune, les services que déposants et débiteurs sont en droit d'attendre d'elle ; d'une part, l'enseignement de l'esprit d'épargne et, d'autre part, le placement judicieux des économies populaires destinées à l'amélioration des conditions de vie des sociétaires. En faisant ses vœux les plus sincères pour la prospérité constante de la Caisse, il remet au président le traditionnel diplôme-souvenir.

C'est à M. Louis Daucourt, secrétaire, de prendre la parole au nom de la Fédération jurassienne. En effet, le président, Me Laurent Aubry est hospitalisé à l'Hôpital des Bourgeois, à Bâle. M. Daucourt, qui représente également la Caisse de Fahy, par quelques mots amicaux, remercie et félicite les organisateurs de cette belle journée. Etant l'intermédiaire de la Fédération, il remet l'assiette murale dédicacée. C'est ensuite à M. Abel Babey, enfant de Grandfontaine et, comme dit plus haut, un des initiateurs de la Caisse, de prendre la parole. Après avoir remercié les dirigeants de l'aimable invitation, il fait part, avec un brin d'humour, de quelques souvenirs vécus dans cet agreste village.

Le maire de la commune, M. René Plumey, exprime sa joie en pensant aux incontestables services que la Caisse a rendus à la population au cours de ce quart de siècle d'existence. Il se dit heureux de voir que depuis 15 ans environ les habitants de Rocourt font partie de la circonscription. Puis, il s'adresse spécialement aux jeunes pour leur recommander cette petite banque villageoise.

En apportant le salut et les félicitations de la Caisse de Réclère, M. Pierre Saunier, président, par d'aimables et encourageantes paroles, fait comprendre le bien-fondé d'une telle institution dans une paroisse.

C'est alors que le président de Grandfontaine déclare cette manifestation commémorative close.

Chacun rentre au logis, emportant un brin de bonne humeur et la satisfaction d'avoir resserré les liens d'amitié et de solidarité.

gg.

COURTELARY (Jura)

La Caisse Raiffeisen a commémoré le 25^e anniversaire de sa fondation

La Caisse Raiffeisen de Courtelary a tenu sa 25^e assemblée générale, à l'aula du collège, en présence d'une cinquantaine de ses membres. Me Charles Wilhelm, président du Comité de direction, a ouvert cette importante séance en saluant les sociétaires ainsi que de nombreux invités : M. Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel à Saint-Gall, MM. Mottet et Giauque, délégués de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen, un délégué de la Caisse de crédit mutuel de Villeret, M. Albert Liengme, conservateur du Registre foncier, M. Léon Challancin, préposé à l'Office des poursuites, MM. Francis Langel et Claude-François Voumard, représentants de la Commune bourgeoise, MM. Henri Oppliger et Robert

Tschan pour la Municipalité, l'abbé Grepin pour la paroisse catholique romaine de Saint-Imier, M. Fritz Gurtner pour la paroisse réformée de Courtelary, M. François Langel, délégué de l'Union des sociétés locales.

Dan son rapport, M. Wilhelm a soulevé de nombreux problèmes.

Dépréciation de la monnaie et hausse des taux d'intérêts

En 1966, l'artisan et l'industriel, écrasés de besogne, ont vu la joie d'un bouclement généreux assombrie par la pénurie de main-d'œuvre, tandis que l'ouvrier et l'employé, qui ont obtenu des améliorations dans leurs salaires, se sont sentis frustrés du fruit de leur labeur par l'effritement constant de la puissance d'achat de la monnaie. L'année écoulée a donc été essentiellement caractérisée par la dépréciation de la valeur de l'argent et par la hausse des taux d'intérêts. En effet, le pouvoir d'achat du franc suisse s'est étioilé de 4 % l'an dernier.

Soucieuse du maintien de la puissance d'achat du franc suisse, consciente aussi de ses responsabilités dans la lutte qui doit être menée contre le renchérissement, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel a lancé l'année dernière un appel à tous les milieux de la population pour les inviter à contribuer par un renforcement de l'esprit d'économie et une limitation librement consentie des recours à l'aide financière de l'Etat, au rétablissement d'un sain équilibre entre la formation de l'épargne et les dépenses publiques.

En offrant à la population rurale des possibilités de placements sûres et avantageuses, en lui accordant un crédit axé non pas sur le profit de l'opération en cause mais bien plutôt sur sa justification économique pour le requérant, la Caisse de crédit mutuel coopère activement et utilement à la réalisation de cet objectif.

Les comptes

Dix sociétaires sont venus grossir les rangs. En 1966, 475 652 fr. ont été déposés sur des carnets d'épargne ; il a été souscrit pour 46 500 fr. d'obligations. Le pilier le plus important et le plus sûr de la Caisse a été celui des comptes courants puisqu'il enregistre des versements pour un montant total de 1 831 601 francs.

Le roulement de la Caisse, pour ce 25^e exercice, s'est monté à 5 095 988 fr., en 3480 opérations. Le bilan, en augmentation de 47 578 fr. atteignait 1 488 600 fr. au 31 décembre dernier.

Le bénéfice net pour 1966 s'est élevé à 6256 fr. qui sont venus alimenter le fonds de réserve qui se monte actuellement à 48 371 francs.

M. Ezio Andina, président du Conseil de surveillance, a présenté un rapport sur la bonne marche de la Caisse et a adressé des remerciements aux membres du Comité de direction et au caissier, M. Raymond Langel.

Elections

Il s'agissait tout d'abord de désigner un successeur à M. Charles Wilhelm, prési-

dent du Comité de direction depuis 1956, ayant quitté le chef-lieu dans le courant de l'année dernière. M. Robert Widmer, sur proposition du comité, a été nommé à cette importante fonction. M. Fernand Jeanguenin, vice-président de ce même comité depuis 25 ans, démissionnaire, a été remplacé par M. Roland Sidler, jusqu'ici membre du Conseil de surveillance, cependant que l'assemblée désignait encore M. Maurice Bosset en qualité de membre du Comité de direction. Pour succéder à M. Roland Sidler au Conseil de surveillance, les sociétaires ont fait appel à M. Claude-François Voumard. Le Comité de direction est dès lors constitué comme suit : M. Robert Widmer, président ; M. Roland Sidler, vice-président ; M. Roger Racle, secrétaire ; MM. André Strahm et Maurice Bosset, membres. Au Conseil de surveillance, la présidence sera toujours assurée par M. Ezio Andina, le secrétariat par M. René Maurer, M. Claude-François Voumard étant le 3^e membre de ce Conseil.

Célébration du 25^e anniversaire

Le Club des jodleurs de Cormoret, sous la direction de M. Henri Ribaut, a agrémenté la soirée récréative par quelques productions. De nombreux orateurs ont pris la parole au cours du banquet. M. Raymond Langel a retracé tout d'abord l'histoire de la Caisse durant ses 25 ans d'existence. Celle-ci a été fondée le 22 mars 1941. Les pionniers ont été MM. René Langel premier président de la Caisse, Robert Widmer, secrétaire, Fernand Jeanguenin, vice-président, Werner Thoenig, président du Conseil de surveillance, René Maurer et Ernest Langel, membres de ce Conseil, Raymond Langel, caissier. Seuls deux sociétaires se trouvaient sans charges, MM. Hans Schüpbach et Jules Amez-Droz.

Des attentions ont été ensuite remises, aux membres fondateurs tout d'abord, ainsi qu'à M. Raymond Langel pour ses 25 ans d'activité en qualité de caissier et à M. Fernand Jeanguenin enfin pour ses 25 ans de vice-présidence au Comité de direction.

De son côté, M. Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen a lancé un vibrant appel en faveur de l'épargne. Dans un remarquable exposé, il a analysé le rôle et la mission des Caisses de crédit mutuel dans la société moderne. Il a formulé également des vœux sincères pour la prospérité de la Caisse Raiffeisen de Courtelary.

M. Mottet, en termes chaleureux, a apporté le salut et les vœux de la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen et remit également une attention aux organes directeurs de la Caisse.

Les félicitations de la Municipalité ont été apportées par M. Otto Borruat, conseiller municipal, qui a souligné le caractère social de la Caisse Raiffeisen.

ot.

SAULCY (Jura)

25^e anniversaire

La Caisse de crédit mutuel a tenu, samedi 8 avril, sa 25^e assemblée générale, en

l'accueillante halle de gymnastique. La plupart des 39 membres que groupe la Caisse avaient répondu à l'invitation du comité. On remarquait en outre la présence de nombreuses épouses. M. Joseph Willemin-Lovis, président du Comité directeur, salua avec plaisir la présence de M. l'abbé Girardin, président du Conseil de surveillance, et de MM. Géo Froidevaux, rédacteur du « Bulletin » et délégué de l'Union, Albert Ackermann et Armand Guélat, représentant de la Fédération jurassienne, les délégués des Caisses voisines et amis de Lajoux, Les Genevez et Undervelier.

La lecture du procès-verbal de la dernière assemblée ne donna lieu à aucune remarque, et son auteur, M. Jules Lovis, fut remercié et félicité pour la bonne tenue et la fidélité de son compte-rendu.

Les comptes de l'année écoulée se présentent favorablement puisque les dépôts d'épargne se sont élevés à plus de 63 000 francs. Finalement, sur un roulement de 1 617 447.65 fr., le bénéfice réalisé s'élève à 2590.40 fr. et la réserve à fin 1966 se monte à 47 008.47 fr. Ces comptes et les divers rapports exprimés à leur sujet indiquent nettement la bonne marche de la Caisse. Qu'on en juge d'ailleurs par la petite statistique suivante :

Année de fondation (1942) : 19 membres ; bilan, 30 001 fr. ; réserve, 9 fr.

Année jubilaire : 39 membres ; bilan, 646 133 fr. ; réserve, 47 008 francs.

Les comptes furent acceptés à l'unanimité des membres présents et des remerciements sincères adressés au caissier, M. Joseph Willemin-Jubin, pour sa parfaite gestion. Il y a d'ailleurs 25 ans, donc depuis la fondation de la Caisse, que M. Willemin fonctionnait comme caissier, à la satisfaction générale. L'heureux jubilaire est fêté comme il se doit, d'autant plus qu'il célèbre, le 20 avril, son 80^e anniversaire.

M. Charles Lovis-Theurillat, tragiquement décédé en août 1966, est remplacé à la vice-présidence du Conseil de surveillance, par son fils, M. Charles Lovis-Crevoisier.

Enfin, l'assemblée générale se termina par la distribution de l'intérêt de la part sociale.

Immédiatement après, et dans le même local, se déroula la célébration du 25^e anniversaire de la fondation de la Caisse, au cours de laquelle fut servie une collation de choix. La Société de fanfare ouvrit les feux par une marche entraînante et le président renouvela ses vœux aux invités, et remercia les sociétés de chant et de fanfare pour leur précieuse collaboration. Il adressa des paroles bien senties aux jubilaires, soit aux membres du Comité de direction, tous en fonction depuis la création de la Caisse en 1942 : MM. Joseph Willemin-Lovis, président ; Léon Hulmann, vice-président ; Jules Lovis, secrétaire ; Joseph Willemin-Léchenne et Sévère Lovis, membres. Les membres du Conseil de surveillance où siègent, avec M. le curé, président, M. François Lovis-Wiser et, jusqu'en août dernier, M. Charles Lovis, qui tous faisaient partie du Conseil depuis sa fondation.

Il y a là une stabilité extraordinaire ; le président s'en réjouit. Il félicita M. le curé d'avoir été le promoteur de la Caisse Raiffeisen au village ; il demanda à tous de continuer leur fonction avec impartialité, justice et clairvoyance.

M. l'abbé Girardin ouvrit les joutes oratoires en exposant la chronique de la Caisse pour ses 25 ans d'existence. Il eut d'abord une pensée émue pour son prédécesseur, M. l'abbé Stemmlin, qui fut le premier à émettre le vœu de créer une petite banque locale, idée qui petit à petit fera son chemin jusqu'à sa réalisation en 1942. M. le curé s'exprima aussi au nom de la paroisse et releva le caractère de l'œuvre sociale qu'est le système Raiffeisen.

M. Albert Ackermann apporta le salut de la Fédération jurassienne et excusa Me Aubry, retenu par la maladie. Il se réjouit du succès de notre Caisse et dit sa joie de se retrouver à Saulcy chez nombre d'amis et de connaissances. Il souhaita que chaque membre conserve son enthousiasme, sans lequel rien ne se crée, enthousiasme communiquant, gage de succès dans l'avenir. Au nom de la même fédération, M. Armand Guélat remit à la société jubilaire une magnifique assiette dédiée.

Le moment est venu de penser aux 9 membres défunts et chacun de se lever pour honorer leur mémoire et réciter une fervente prière.

Les membres fondateurs reçurent un écu souvenir ; en plus des membres dirigeants déjà cités, relevons encore les noms de MM. Marc Willemin, François Lovis-Hublard, Gaston Cerf.

A son tour, M. Géo Froideveaux, rédacteur du *Message Raiffeisen* et président *ad interim* de la Fédération jurassienne, s'exprima en son nom personnel et au nom de l'Union, dont le membre invité ne put répondre à l'invitation qui lui avait été adressée. Les 1120 autres Caisses de l'Union se réjouissent de ce qu'un de ses membres soit en fête. Il formula des vœux pour la continuation de l'excellente collaboration avec la centrale. Il remercia les organes dirigeants de leur dévouement bénévole au service de la communauté. Les statistiques chiffrées n'enregistrent pas la somme de bienfaits ni le caractère moral d'une Caisse Raiffeisen. Ce 25^e anniversaire doit inciter à un nouvel élan, un nouvel essor ; c'est l'âge de la jeunesse active. Avec l'esprit qui l'anime, la Caisse de Saulcy ne connaîtra pas de plafond, pas de limite.

Les représentants de Lajoux, Underveulier et Les Genevez apportèrent le salut et les vœux de leurs sections respectives, alors que M. Jean Willemin, maire et président de l'Association agricole, s'associa à la longue liste des félicitations pour souligner les services éminemment précieux que la Caisse rend aux familles et à la commune. Puis toute l'assemblée entonna le *Vieux Chalet*, de l'abbé Bovet, accompagnée par la fanfare.

Durant la collation, le chœur mixte et la fanfare firent passer d'heureux moments aux invités par leurs airs populaires et entraînants.

Nous formulons les vœux les meilleurs pour la prospérité de la Caisse de crédit mutuel, cette nécessaire institution locale d'entraide. En route pour le cinquanteaire !

M. N.

VENDLINCOURT (*Jura*)

Assemblée générale et 25^e anniversaire

La Caisse de crédit mutuel de Vendlin-court a célébré, samedi 29 avril, à l'Hôtel de l'Ours, l'anniversaire de ses vingt-cinq ans d'existence. Une très nombreuse assistance, parmi laquelle on relevait avec plaisir la présence de nombreuses épouses et fiancées, avait tenu à participer à cette manifestation, tout d'abord consacrée à l'assemblée générale ordinaire, présidée par M. Louis Bélet qui, après les traditionnels souhaits de bienvenue, rendit hommage aux disparus et plus particulièrement à M. Emile Stücker, subitement décédé le jour même.

Après désignation des scrutateurs, M. Henri Doyon, secrétaire, donna connaissance du procès-verbal de l'assemblée du 19 mars 1966. Dans son rapport, M. Bélet, président du Comité de direction, insista sur deux aspects essentiels et caractéristiques de l'évolution financière en 1966, à savoir : la constante et inquiétante dévaluation du franc suisse et la hausse des taux d'intérêts. Il insista également sur les multiples avantages de l'épargne et l'utilité évidente de la Caisse de crédit mutuel qui remplit fort bien sa mission de banque locale. Pour terminer, M. Bélet remercia ses collaborateurs pour leur excellent travail.

M. Michel Boinay, caissier, commenta ensuite les points importants des comptes 1966. Le bilan, en constante augmentation, atteint 1 552 000 fr. A l'actif, les prêts hypothécaires se montent à 1 280 000 fr., les avoirs à la Caisse centrale à 160 000 fr. et les crédits en compte courant à 31 000 francs. Au passif, relevons les 940 000 fr. en épargne, répartis sur 332 carnets et les 225 000 fr. en obligations. Soulignons enfin que les dépôts pour cet exercice se montent à 550 000 francs et les prêts à 154 000 fr. Le mouvement général est, par rapport à l'an dernier, en augmentation de 400 000 fr. et atteint le montant de 2 284 000 fr. Le bénéfice réalisé en 1966, soit 7656 fr., porte le montant des réserves à 90 835 francs. A titre indicatif, relevons qu'en 1942, année de fondation, le mouvement atteignait à peine 141 000 francs. Les chiffres cités démontrent, sans qu'il soit besoin de les commenter, l'excellent comportement de la Caisse qui, dans tous les secteurs, poursuit sa réjouissante progression. M. Boinay remercia les membres pour leur confiance et leur fidélité.

Puis M. Walter Gerber, au nom du Comité de surveillance, releva que les contrôles effectués par ce dernier, ainsi que par l'Office de revision de Saint-Gall, ont permis de constater la tenue exemplaire de la Caisse. Les comptes 1966, sur préavis favorable du Comité de surveillance, sont ensuite acceptés sans opposition, avec remerciements au caissier.

Au point suivant de l'ordre du jour de cette partie administrative figuraient les

élections statutaires. M. Walter Gerber fut nommé président du Comité de surveillance, en remplacement de M. Anguste Stücker, présentement établi en pays fribourgeois. Quant à MM. Victor Barthe et Henri Aubry, ils entrèrent respectivement au Comité de direction et au Comité de surveillance.

Après paiement de l'intérêt des parts sociales, M. Louis Bélet déclara ouverte la manifestation commémorative proprement dite et désigna, avec l'accord enthousiaste de l'assemblée, le révérend père Ribeaud en qualité de major de table.

Le président salua ensuite les invités, parmi lesquels M. Gabriel Gouvernon, délégué de l'Union suisse, M. Louis Daucourt, délégué de la Fédération jurassienne, M. Géo Froideveaux, ancien reviseur et rédacteur du *Message Raiffeisen*, M. l'abbé Eugène Friche, promoteur de l'institution et ancien chef spirituel de la paroisse, MM. les délégués des Caisses voisines de Bonfol, Cœuve, Miécourt, Alle et Courta-von, MM. les représentants des autorités communales et paroissiales, ainsi que les dévoués musiciens de la fanfare *L'Harmonie* qui avaient gentiment accepté d'agrémenter la soirée de leurs meilleures productions.

Chacun fit ensuite honneur à l'apéritif et écouta avec intérêt la chronique de la Caisse présentée par M. Michel Boinay. C'est sur l'initiative de M. l'abbé Friche qu'une assemblée d'orientation fut convoquée pour le 6 juin 1942. A l'unanimité, plus de quarante citoyens décidèrent alors la création d'une Caisse Raiffeisen qui se constitua officiellement sept jours plus tard. MM. Louis Bélet, Henri Doyon et Louis Boinay faisaient partie du premier Comité de direction. Quant au Comité de surveillance, il était composé de M. le curé Eugène Friche et de MM. Walter Gerber et Paul Corbat. La plupart de ces pionniers sont encore à l'œuvre aujourd'hui. M. Emile Gigandet fut désigné en qualité de caissier, poste qu'il occupa vaillamment jusqu'à son décès, en 1966.

A la mémoire des fondateurs disparus, l'assemblée observa une minute de recueillement.

Pour mieux saisir la constante progression de notre Caisse de crédit mutuel, relevons que des 39 membres qu'elle comptait en 1942, l'effectif a passé à 62. Si le premier exercice bouclait avec une réserve de 22.19 fr., cette dernière atteint 90 000 francs en 1966. Suite à cette brillante rétrospective, l'assemblée où, soit dit en passant, on dénombrait plus de cent participants, entendit l'allocation de M. Gouvernon qui apporta les félicitations et les salutations de la centrale suisse. Il parla de l'idéal des Caisses de crédit mutuel dont le principe n'est pas de réaliser des bénéfices exorbitants, mais plutôt de rendre à la communauté le plus grand nombre de services possibles. Il remit une gentille attention au Comité de direction et souhaita longue vie et prospérité à notre Caisse locale.

Après avoir applaudi aux accords de *L'Harmonie*, et après avoir apprécié un délicieux saumon du Rhin, les membres entendirent ensuite M. Louis Daucourt qui,

son tour, félicita l'heureuse jubilaire et remit à ses dirigeants une non moins gentille attention, au nom de la Fédération jurassienne.

Au nom du Comité de direction, M. Marc Christe eut ensuite le plaisir de remettre les récompenses de circonstance aux membres fondateurs présents ou à des membres de leur famille. Il releva notamment que trois d'entre eux, à savoir, MM. Louis Bélet, Walter Gerber et Henri Doyon œuvrèrent dans les divers comités depuis 25 ans.

Au chapitre des récompenses, signalons le magnifique geste de notre Caisse qui remit au corps enseignant une somme appréciable pour la reconstitution d'une bibliothèque scolaire.

Puis vinrent les remerciements. Ce fut pour M. l'abbé Friche l'occasion de rappeler quelques souvenirs et de souligner toutes les difficultés qui entourèrent les débuts de notre petite banque locale. Ce fut ensuite au tour de M. Géo Froideveaux, conseiller des débuts, d'insister sur le caractère profondément populaire et social de cette institution.

M. André Roy, maire, apporta le salut de l'autorité communale et releva l'importance de la Caisse de crédit mutuel sur le plan local. M. René Maître se fit le porte-parole du Conseil paroissial et M. Roger Moeschler, de Bonfol, s'exprima au nom des Caisses voisines.

Enfin, M. Pfiffer, de Courtavon (France), apporta un peu de ce bon air d'Alsace, soulignant ainsi les liens amicaux qui unissent les Ajoulots à leurs voisins. M. André Cuenin, instituteur, remercia au nom du corps enseignant.

Tous ces discours, vœux et souhaits furent, bien entendu, accompagnés d'un excellent banquet, généreusement offert par la Caisse de crédit mutuel qui avait tenu à ce que ses vingt-cinq ans d'existence fussent gaillardement célébrés.

Chaque participant gardera de cette soirée un souvenir lumineux et souhaite, d'ores et déjà, vivre assez longtemps pour « remettre ça » au 50^e !

F. H.

BUTTES (NE)

La Caisse Raiffeisen fête ses 25 ans d'activité

Samedi soir 15 avril, la Caisse d'épargne et de crédit mutuel, système Raiffeisen, de Buttes, fêta le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. Pour marquer cet événement important pour un village, une quarantaine de membres s'étaient réunis dans une salle du collège primaire où on notait également la présence de quelques personnalités.

Rapports

des Comités de direction et de surveillance

Placée sous la présidence de M. Samuel Juvet, cette manifestation débuta par l'assemblée générale annuelle. Le rapport du Comité de direction apporta bien des précisions sur l'évolution de l'épargne et du crédit car, malgré la dépréciation de la valeur de l'argent et la hausse des tax

d'intérêt, l'esprit d'économie se maintient dans notre pays. Il releva aussi la nécessité d'une telle institution à Buttes, laquelle a une situation financière stable et saine. Quant aux rapports du Comité de surveillance et du caissier, ils ont été adoptés avec applaudissements des participants. Ce qui réjouit d'autant plus les responsables de l'organisation. Deux membres fondateurs, MM. Louis Thiébaud et Samuel Juvet, fêtaient par la même occasion leurs 25 ans de service au sein du comité. Un cadeau leur a été remis en signe de reconnaissance.

Dans la même voie

Fondée le 20 décembre 1941, par MM. Alexandre Zurbuchen, Marcel et Louis Thiébaud, Pierre et Emile Lebet, Samuel Juvet, Jean Stoller, Arnold Hostettler, Jean Gysin, Georges Cathoud, Henri Magnin et Louis Messerli (ces deux derniers membres étant décédés), la Caisse Raiffeisen de Buttes poursuivra son activité comme par le passé, avec la même politique et la même discrétion.

Des discours et des vœux

Alors que la population butteranne emplissait la salle, on entendit encore MM. Fernand Zaugg, président de commune, qui apporta les vœux des autorités locales, Roland Séchaud, sous-directeur de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen à Saint-Gall, et Louis Matile, à La Sagne, vice-président de la Fédération neuchâteloise des Caisses de crédit mutuel. Ces orateurs ont présenté les problèmes posés par les investissements et l'endettement qui s'accroissent sans cesse.

La célébration de cet anniversaire se termina par une partie récréative.

B. D.

COURCHAPOIX (Jura)

25 ans de la Caisse de crédit mutuel

Le 29 avril, à l'Hôtel de l'Ours, à Courchapoix, s'est déroulée en soirée la manifestation marquant les premiers 25 ans de la Caisse Raiffeisen du lieu.

Ils étaient bien septante membres et invités à avoir répondu ce soir-là à l'invitation des comités. Accueillis avec des fleurs, chacun et chacune eut tôt fait de découvrir la place qui lui était réservée dans cette salle simplement, mais judicieusement décorée pour la circonstance.

Le président de la Caisse de Courchapoix, M. Augustin Frund, eut le plaisir de saluer la présence de nombreuses épouses, tandis que la bienvenue était souhaitée au représentant de l'Union suisse, M. Bucheler, à celui de la Fédération jurassienne, M. Albert Ackermann, et à un des promoteurs des Caisses de crédit mutuel dans le Jura, M. Léon Membrez. Les coopératives sœurs de Vermes et de Corban avaient envoyé une délégation. Et sous le majorat de M. A. Guélat, lui-même membre du comité de la Jurassienne, la manifestation débuta par les chants fort applaudis des enfants des classes de Courchapoix, sous l'experte direction de M^{lle} Dominé. C'était

beau et cela sentait bon le printemps ces voix d'enfants !

Un historique de la Caisse de Courchapoix fut présenté par M. le président Frund.

La Caisse Raiffeisen de Courchapoix a vu le jour le 3 mai 1942 à la suite d'une assemblée durant laquelle 23 personnes signèrent les statuts et s'engagèrent comme membres. MM. Membrez et Ackermann, présents ce soir, étaient là. Ils étaient venus tout deux de Montsevelier, apporter la bonne semence Raiffeisen.

Comme les peuples heureux, la Caisse de Courchapoix n'a pas une histoire très bruyante. Elle a fait son petit bonhomme de chemin. Passant d'un premier bilan de 6481 francs à ce demi-million du jour. Un coffre-fort, le seul outil, hormis les crayons et les plumes, fut acheté à Courtedoux. Il répond aujourd'hui encore aux besoins. En 1943, la banque de Courchapoix fut reçue membre de la Fédération jurassienne. Jusqu'à cette année, les modifications aux comités ont été très peu nombreuses : preuve de la confiance dont sont entourés les dirigeants.

Sous la direction de M. Augustin Frund, également, un hommage bien senti fut rendu aux disparus, soit à ceux qui le soir du 3 mai 1942 fondèrent la Caisse : aux comités, M. l'abbé Chapatte et M. Paul Steullet, et parmi les membres, MM. Paul Paupe et Pierre Frund. Un pater fut récité par l'assistance pour le repos de l'âme de ces pionniers trop tôt disparus.

Sous la rubrique hommage aux fondateurs, chacun d'eux fut appelé et reçut un modeste cadeau. Aux membres des comités en activité depuis 25 ans, un compliment particulier fut présenté et leurs épouses fleurées. Une montre dédicacée leur fut offerte en récompense des services rendus à la communauté Raiffeisen locale. Voici la liste de ces vaillants pionniers : MM. Augustin Frund, président, René Dominé, secrétaire, Pierre Kury, caissier et Léon Schaffter.

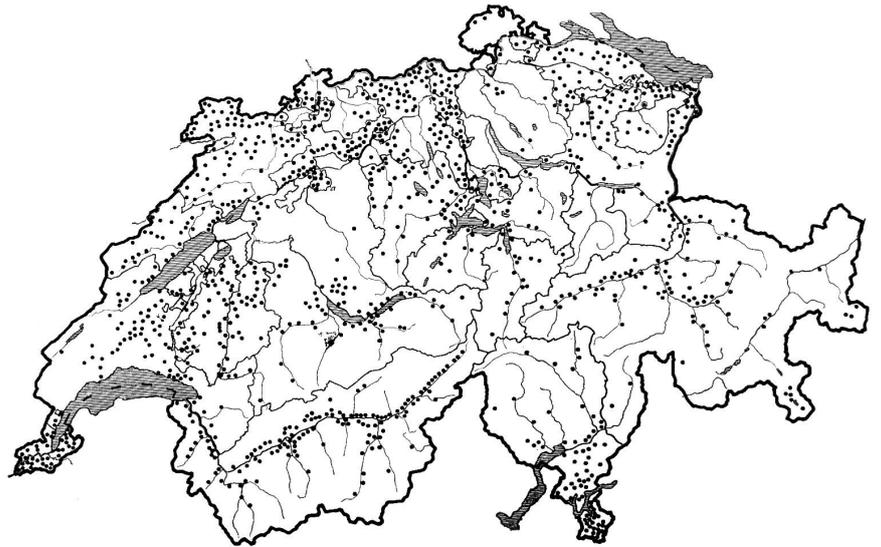
L'on entendit encore les souhaits du délégué de l'Union Raiffeisen à Saint-Gall, M. Bucheler, du mandataire de la Fédération jurassienne des Caisses de crédit mutuel, M. Ackermann et de M. Léon Membrez, Courtételle. Les délégués de Corban et de Vermes y allèrent aussi de leurs bons vœux et l'assemblée se déroula dans la meilleure des ambiances, grâce à la bonne harmonie créée par le message de M. Pierre Steullet, maire (café) et les mots bien sentis de M. Jos. Willemin, président de paroisse. Un excellent souper, des vins de qualité, des bons mots, des chants, il n'en fallait pas davantage pour que les 25 ans de la Caisse de Courchapoix constituent une fête bien réussie et pour que tous les participants en gardent un bon souvenir.

A. G.



Imprimerie
Favre & Favre sa
rue Longemalle 7
1020 Renens

**La
Suisse
raiffeiseniste
en
1966**



1121 Caisses Raiffeisen

347 en Suisse romande
640 en Suisse alémanique
93 en Suisse italienne
41 en Suisse romanche

Etat du mouvement par cantons

Cantons	Nombre de Caisses	Effectif des sociétaires	Déposants d'épargne	Dépôts d'épargne	Réserves	Bilan	Roulement
				En milliers de francs			
Appenzell R.-E.	3	588	2 133	7 317	364	9 380	15 399
Appenzell R.-I.	3	277	1 914	6 978	279	8 233	15 613
Argovie	99	14 679	84 061	270 603	16 811	409 954	888 762
Bâle-Campagne	14	2 963	13 853	48 137	2 852	80 430	172 520
Berne	149	15 559	64 483	212 395	10 394	275 087	492 243
Fribourg	74	8 482	50 743	146 565	8 447	203 703	366 594
Genève	35	2 769	8 088	39 077	2 436	66 560	191 206
Glaris	1	323	1 189	4 336	173	4 792	5 771
Grisons	92	7 193	28 126	73 883	4 220	128 255	270 300
Lucerne	50	6 578	52 218	112 937	5 361	155 477	495 204
Neuchâtel	34	2 858	13 329	33 455	1 877	48 925	80 989
Nidwald	5	649	5 906	13 752	690	16 487	30 357
Obwald	4	621	3 719	9 375	493	13 611	25 001
Saint-Gall	83	18 581	126 470	385 024	25 924	620 599	2 084 157
Schaffhouse	4	465	2 343	6 855	484	11 694	29 578
Schwyz	14	2 677	18 517	46 187	2 367	62 238	131 784
Soleure	76	12 604	78 810	237 734	13 643	341 333	664 158
Tessin	84	6 379	*	**	2 172	114 719	213 517
Thurgovie	47	7 620	43 531	144 672	12 098	282 849	899 797
Uri	18	1 963	10 449	26 341	1 265	33 368	58 029
Valais	129	15 991	53 895	194 724	9 872	285 360	542 237
Vaud	81	7 174	26 494	89 987	6 305	136 966	332 734
Zoug	12	2 182	10 924	31 196	1 297	44 854	130 488
Zurich	10	913	4 836	16 021	1 197	28 876	72 620
1966	1 121	140 088	706 031	2 157 551	131 021	3 383 750	8 209 058
1965	1 106	137 311	683 914	1 995 427	121 533	3 140 437	7 325 697
Augmentation en 1966	15	2 777	22 117	162 124	9 488	243 313	883 361

* Nombre de livrets de dépôts : 17 168.

** Avoirs sur livrets de dépôts : 96 361.